



LE DEVOIR

SANDY TOUCHE TERRE ET INONDE NEW YORK



L'eau inondait les rues sous le pont de Manhattan, à New York, lundi soir, alors que l'ouragan Sandy touchait terre à 200 kilomètres au sud, près d'Atlantic City. La métropole internationale était plongée dans le noir et les réseaux de transport étaient paralysés.

La priorité d'Obama : « sauver des vies »

La tempête doit frapper le sud de l'Ontario et longer la vallée du Saint-Laurent

Poussée par des vents soufflant à plus de 125 km/h, la méga-tempête Sandy s'est abattue sur la côte du New Jersey lundi soir, déferlant une vague sans précédent de plus de quatre mètres à New York et menaçant tout le métro de la métropole et le réseau électrique qui alimente Wall Street. En soirée, la tempête, qui a forcé l'interruption de la campagne présidentielle, avait déjà fait au moins douze victimes et privé d'électricité au moins 3,1 millions de clients.

Les victimes ont été répertoriées dans les États du New Jersey, de New York, du Maryland, de la Pennsylvanie et du Connecticut. Certaines de ces victimes ont été tuées par la chute d'arbres. À Toronto, une femme a perdu la vie après avoir été

heurtée par un panneau emporté par les forts vents causés par la tempête, a annoncé la police.

Lors d'une conférence de presse, vers 22 h, le maire de New York, Michael Bloomberg, a déclaré que le pire de la tempête était passé et que les marées hautes qui avaient projeté de l'eau sur Manhattan s'estompaient.

«Le cyclone post-tropical Sandy a touché terre près d'Atlantic City vers 20h», a indiqué le National Hurricane Center (NHC) dans un bulletin spécial. Ses vents violents ont légèrement faibli, à 130 km/h, contre 150 km/h précédemment, mais ils se faisaient sentir jusqu'à près de 800 kilomètres à la ronde.

«La priorité est de faire en sorte de sauver des

vies», a déclaré le président des États-Unis, Barack Obama, lors d'une allocution à la Maison-Blanche à l'issue d'une réunion de crise. L'interruption de sa campagne à un moment crucial lui permet de rappeler qu'il est un «commandant en chef» contrairement à son prédécesseur, George W. Bush, lors de l'ouragan Katrina en 2005.

Pour sa part, le candidat républicain, Mitt Romney, a annulé ses réunions électorales prévues à compter de lundi soir «par respect pour les millions

VOIR PAGE A 8 : SANDY

Lire aussi : L'ouragan aura des effets certains sur l'économie américaine. Page B 3

CRISE ÉTUDIANTE

Un trou de 20 millions à l'UQAM

Le recteur lance un appel à l'aide au ministre Duchesne

LISA-MARIE GERVAIS

Le conflit étudiant a coûté jusqu'ici 20 millions à l'UQAM, a appris *Le Devoir*. Cette facture élevée va jusqu'à mettre en péril l'équilibre financier de l'université.

Dans une lettre dont *Le Devoir* a obtenu copie, adressée au ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, le recteur de l'UQAM soutient que la grève aura «des conséquences brutales» sur la situation financière de l'université, en particulier pour l'exercice financier 2012-2013. Rappelant la fragilité des finances de son établissement, qui fait l'objet d'un suivi très serré depuis le dérapage de l'ilot Voyageur, le recteur Claude Corbo prie le ministre de lui accorder une aide ponctuelle pour l'année financière en cours, sans quoi il ne pourra respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire qui s'étire jusqu'en 2016.

«À l'évidence, le risque de dépassement du déficit autorisé à l'UQAM pour 2012-2013 ne résulte pas d'une gestion déficiente. Je vous demande donc de protéger l'UQAM et de lui accorder, en toute équité, le même type d'assistance financière dont bénéficieront les cégeps frappés par le boycottage étudiant», peut-on lire dans la missive datée du 3 octobre dernier.

Selon les données recueillies par l'établisse-

VOIR PAGE A 8 : UQAM

COMMISSION CHARBONNEAU

Frank Zampino de nouveau sur la sellette

L'ancien bras droit du maire Tremblay aurait touché plus de 500 000 \$ d'argent sale

KATHLEEN LÉVESQUE

L'ancien bras droit du maire Gérard Tremblay, Frank Zampino, s'est laissé corrompre, empochant plus d'un demi-million d'argent sale pour favoriser l'entrepreneur Paolo Catania dans le projet immobilier Faubourg Contrecoeur. À la même époque, Union Montréal amassait tellement d'argent comptant qu'il est arrivé que le coffre-fort du parti ne ferme plus.

La commission Charbonneau a entendu lundi deux autres témoins qui ont exposé les ravages d'un système de corruption et de collusion qui s'est vraisemblablement ancré à Montréal au même rythme que le financement occulte du parti du maire Tremblay.

En matinée, l'homme d'affaires Elio Pagliarulo, un proche ami et confident de Paolo Catania jusqu'en 2008, a expliqué comment ce dernier avait corrompu l'ex-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino. Selon ce qu'il a déclaré sous serment, MM. Catania et Zampino auraient trafiqué la vente du terrain Contrecoeur. Le prix en a été réduit sous le prétexte d'une décontamination à effectuer.

Pour ses bons services, Frank Catania aurait



Frank Zampino

VOIR PAGE A 8 : ZAMPINO

Lire aussi : Jacques Duchesneau exige le rappel à l'ordre de Jean-François Lisée. Page A 3

La chronique de Fabien Deglise : L'autre visage de la corruption. Page A 4

AUJOURD'HUI



Actualités › Leonard Cohen, André Melançon et Jacques Languirand, parmi les lauréats des Prix du Québec 2012. Page A 2

Construction › Les femmes sont toujours victimes de discrimination systémique. Page A 4

Montréal › Un projet immobilier de 2,5 milliards sur l'ancien hippodrome. L'administration Tremblay veut créer «une ville dans une ville». Page A 5



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 3



RÉMY DE LA MAUVINIÈRE AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président exécutif de Google, Eric Schmidt, assis en face du président français, François Hollande, et des ministres Aurélie Filippetti (Communication et Culture) et Fleur Pellerin (Économie numérique), lors d'une rencontre tenue lundi à l'Élysée.

Le ton monte entre la France et la firme Google

François Hollande menace d'imposer des droits au géant du Net

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

François Hollande recevait lundi à l'Élysée le président exécutif de Google, Eric Schmidt, afin de tenter de déminer le contentieux qui oppose la France, l'Allemagne et l'Italie au géant d'Internet. Même si rien n'a filtré de cet entretien de 45 minutes pour lequel on avait exceptionnellement fermé la cour de l'Élysée, cette rencontre intervient alors que le gouvernement français semble plus déterminé que jamais à

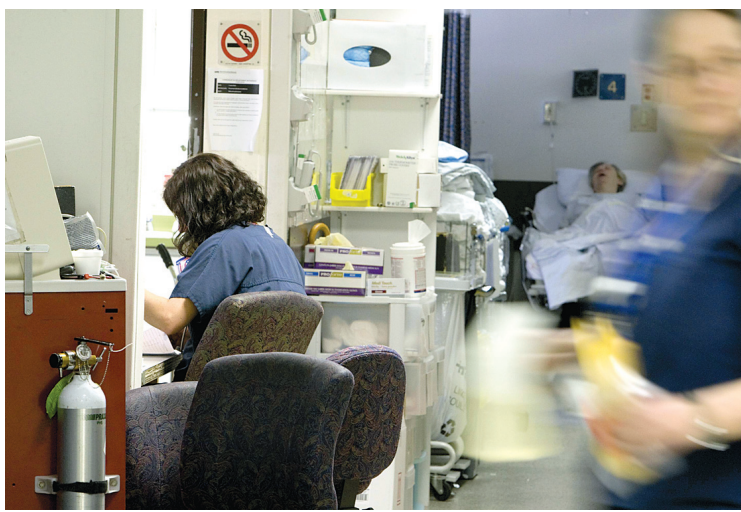
imposer des droits au moteur de recherche chaque fois que celui-ci référence des articles de presse.

Selon *Le Figaro*, le président français aurait confirmé mercredi aux éditeurs de la presse quotidienne régionale française qu'il soutiendrait l'instauration de ce nouveau droit de propriété intellectuelle depuis longtemps réclamé par les groupes de presse français, allemands et italiens.

Même si Google tente de minimiser le

VOIR PAGE A 8 : GOOGLE

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les infirmières du Québec sont réunies en congrès cette semaine.

FORMATION UNIVERSITAIRE

Nouveau ministre, nouveau groupe de travail

Les infirmières accueillent avec tiédeur l'engagement du ministre Réjean Hébert

JEANNE CORRIVEAU

Réunis en congrès lundi, les infirmières et infirmiers espéraient du ministre de la Santé un engagement ferme en faveur du rajeunissement de la formation. Mais Réjean Hébert leur a plutôt annoncé la création d'un groupe de travail interministériel pour analyser cet enjeu.

Le ministre Hébert était invité à prononcer une allocution dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) au Palais des congrès de Montréal. La présidente sortante de l'Ordre, Gyslaine Desrosiers, l'attendait de pied ferme avec une liste de priorités, dont celle portant sur la formation des infirmières afin que le baccalauréat devienne la norme pour les nouvelles recrues.

Lorsque le ministre a annoncé à son auditoire qu'il mettait sur pied un groupe de travail interministériel pour étudier la question, l'accueil a été plutôt tiède. Réjean Hébert s'est exprimé de préciser que l'échéancier serait serré et qu'un rapport final devrait être remis en juin 2013 «pour être capable de prendre une décision rapidement»: «On vit actuellement une pénurie en sciences infirmières. Il faut faire en sorte qu'un tel rajeunissement n'affecte pas négativement cette pénurie», a-t-il dit.

Selon Gyslaine Desrosiers, la réaction des infirmières est compréhensible. «On a l'expérience des tables de concerta-

tion où on peut se retrouver 22 et ça tourne en rond longtemps. Ça ne devra pas être un comité qui se demande pourquoi il faudrait rehausser la formation. Il va falloir que le mandat du ministre soit très clair sur le "comment", a-t-elle fait valoir en marge du congrès. On jugera au mérite si on s'est embarquées dans un comité qui ne donne rien.»

Le ministre Hébert entend aussi accorder des pouvoirs accrus de prescription aux infirmières. «Ca fait plusieurs années qu'on tergiverse [...] et ça n'aboutit pas. Il va falloir que les ordres de médecins et de pharmaciens puissent s'aligner sur cette volonté ferme que nous avons de reconnaître la compétence des infirmières dans ces domaines», a-t-il dit.

Le ministre a réitéré son intention d'accélérer le déploiement des infirmières praticiennes spécialisées. Pour ce faire, un changement de culture chez les professionnels de la santé est nécessaire de manière à «arrêter les petites guéguerres».

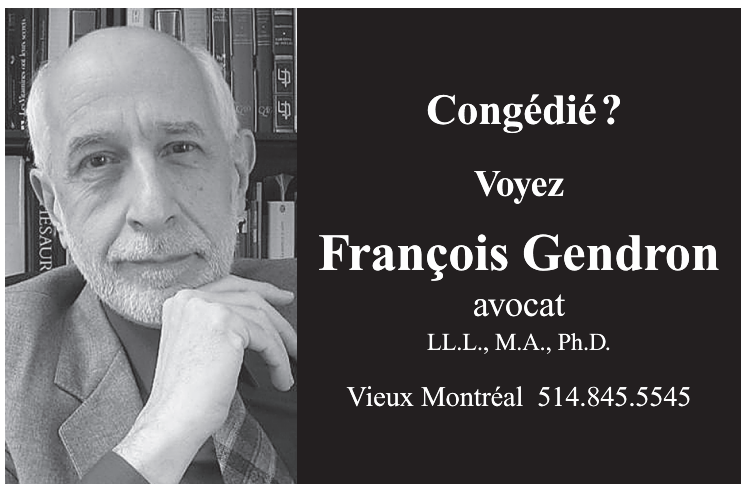
Il s'est par ailleurs montré très critique à l'égard de la méthode Toyota (ou Lean) basée sur la diminution du gaspillage et implantée par l'ancien ministre de la Santé, Yves Bolduc. «Quand j'entends certaines applications de la méthode dite Lean, j'ai les cheveux qui me dressent sur la tête», a indiqué M. Hébert en expliquant que, selon lui, on assistait à l'heure actuelle à une «perversion de cette méthode».

Le Devoir

Une nouvelle présidente

Après 20 ans à la tête de l'OIIQ, Gyslaine Desrosiers quitte ses fonctions, et c'est Lucie Tremblay qui prendra sa relève. Mme Tremblay a été élue, dimanche, par le

conseil d'administration de l'Ordre. Elle a notamment été directrice des soins infirmiers et des services cliniques du Centre gériatrique Maimonides.



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Eaux navigables: une affaire de compressions budgétaires, selon Flaherty

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement conservateur a fourni lundi une nouvelle justification à l'insertion d'une réforme de la protection des eaux navigables dans le projet de loi budgétaire mammoth C-45: l'équilibre budgétaire. Selon le ministre des Finances, Jim Flaherty, il était implicite que la Loi sur la protection des eaux navigables serait modifiée par C-45, car le budget de mars dernier annonçait... des compressions budgétaires.

«Cela fait partie des mesures de réduction du déficit», a-t-il dé-

claré lundi à la sortie d'une rencontre avec 11 économistes. «Dans le budget, on ne mentionnait pas tout spécifiquement, chaque programme [visé] n'était pas spécifiquement mentionné, mais, certainement, une bonne partie du budget était consacré aux mesures à prendre pour contrôler nos dépenses.»

Selon M. Flaherty, restreindre la protection des eaux navigables au Canada découle donc de cette nécessité de dégager des économies. «Cela a été décidé au terme de beaucoup de travail des ministres qui ont regardé les programmes du gouvernement en portant attention au rôle que devrait avoir le gouvernement.»

C'est pour cela, à son avis, qu'il avait le droit de soutenir que C-45 ne contenait «rien de nouveau», comme il l'a dit au moment du dépôt du projet de loi. Le budget de mars ne contient aucune mention de la Loi sur la protection des eaux navigables, ce qui fait dire à l'opposition que les conservateurs ont voulu faire passer en douce une réforme environnementale majeure. Récentement, le ministre des Transports, Denis Lebel, avait soutenu au contraire qu'une telle mention existait dans le budget, ciblant un passage parlant de la nécessité de réduire les «tracasseries administratives».

La réforme de la Loi fera en sorte qu'il ne sera plus illégal

de construire un ouvrage qui obstrue la navigation sur un cours d'eau au Canada. Des milliers de rivières canotables, par exemple, pourraient être ainsi segmentées par des quais, passerelles ou autres constructions. Seuls 162 lacs, océans et rivières seront désormais protégés par la loi rebaptisée Loi sur la protection de la navigation.

C-45 devrait être voté une première fois à la Chambre des communes mardi.

Le Devoir

Lire aussi · Déficit budgétaire. Flaherty maintient le cap. Page B 1



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le communicateur Jacques Languirand, le cinéaste André Melançon et le professeur d'histoire de l'UQAM Paul-André Linteau sont au nombre des lauréats des Prix du Québec.

PRIX DU QUÉBEC

Leonard Cohen, André Melançon et Jacques Languirand sont honorés

ISABELLE PARÉ

L'auteur-compositeur-interprète Leonard Cohen, le cinéaste André Melançon et le communicateur et auteur Jacques Languirand sont au nombre des 13 personnalités lauréates des 35^e Prix du Québec 2012.

Dévoilés lundi à Montréal par le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Pierre Duchesne, sept prix ont été attribués à des personnalités du milieu de la culture et cinq à d'éminents scientifiques. Un tout nouveau prix destiné à souligner l'innovation sociale a également été décerné pour la première fois.

L'illustre poète et chanteur de la contre-culture, Leonard Cohen, a reçu le prix Denise-Pelletier pour les arts de la scène pour l'ensemble de son œuvre, soit près de 20 millions de disques vendus durant sa carrière et une récente tournée mondiale amorcée à l'âge de 74 ans. En cinéma, le prix Albert-Tessier est allé au réalisateur de *La guerre des tuques*, André Melançon, dont les nombreux films pour enfants de la série *Contes pour tous* ont été vus par les publics de dizaines de pays dans le monde. En arts visuels, le peintre, sculpteur et performer John Heward a été honoré du prix

Émile-Borduas pour son parcours artistique, récemment souligné par une exposition orchestrée par le Musée national des beaux-arts du Québec.

L'essayiste et romancière France Théoret, une des sept écrivaines à l'origine de *La nef des sorcières*, a remporté pour sa part le prix Athanase-David décerné en littérature. Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal, qualifié de «Monsieur Patrimoine» par le ministre Kotto, recevra quant à lui le prix Gérard-Morisset pour sa contribution remarquée à la protection du patrimoine québécois.

Des lettres et des gènes

Enfin, les communicateurs Jacques Languirand, à la barre de l'émission *Par quatre chemins*, depuis 42 ans, et Benoît Melançon, intellectuel polyvalent et directeur du Département des littératures de langue française à l'Université de Montréal, se sont vu décerner respectivement les prix Guy-Mauffette, en radio et télévision, et Georges-Émile Lapalme, saluant la qualité et le rayonnement de la langue française.

«Jacques Languirand contribue depuis 42 ans à l'avancement des idées et de notre société. C'est un communicateur "tripatij", digne successeur de Guy Mauffette», a fait valoir le ministre Maka Kotto dans son allocution.

En sciences, plusieurs grands noms de la recherche québécoise ont récolté des honneurs, dont l'éminent neurologue Dr Guy Rouleau, lauréat du prix Wilder-Penfield, pour ses découvertes réalisées dans le domaine de la génétique. Le chercheur a identifié à ce jour une vingtaine de gènes responsables de maladies neurologiques et psychiatriques, dont plusieurs de maladies orphelines uniques au Québec. «Grâce à lui, cette maladie est en voie de disparaître», a souligné lundi le ministre Duchesne, faisant allusion au gène de la neuropathie familiale identifiée par le Dr Rouleau.

Les chercheurs Louis Bernatchez, sommité mondiale dans le domaine de l'écologie moléculaire et le biologiste Edwin Bourget, ont remporté respectivement le prix Marie-Victorin en sciences naturelles et génie, et le prix Armand-Frappier. Le réputé historien Paul-André Linteau (prix Léon-Gérin), le scientifique Louis-P. Vézina (prix Lionel-Boulet), fondateur de Medicago, leader mondial dans le développement de nouveaux vaccins, et la psychologue Louise Nadeau (prix Marie-Andrée Bertrand) recevront leur prix lors d'une cérémonie le 13 novembre prochain à l'Hôtel du Parlement à Québec.

Le Devoir

Le Devoir

Votre magazine d'information juridique

LE DROIT DE SAVOIR

Ce soir : Le droit d'auteur et ses limites

Tous les mardis 20 h

POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

COPRODUCTION :

Barreau du Québec

Télé-Québec

SUR LES ONDES DE :



canal SAVOIR

PARTENAIRES MÉDIAS :

LE DEVOIR

101.5 Radio-Montréal

ACTUALITÉS

Dutil craint les effets pervers d'un plafonnement des dons à 100 \$

ALEXANDRE ROBILLARD
à Québec

Le leader parlementaire libéral à Québec Robert Dutil a évoqué lundi les effets pervers qui pourraient découler du plafonnement des contributions politiques à 100 \$.

Le gouvernement péquiste veut réduire le montant des dons d'électeurs politiques pour assainir le financement des partis politiques.

Mais M. Dutil a réclamé une étude en profondeur avant de se prononcer sur la valeur de cette proposition.

En décembre 2010, le plafond des dons aux partis politiques provinciaux et municipaux a été abaissé de 3000 \$ à 1000 \$ par année, après l'adoption d'une loi par les libéraux. Le ministre des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, souhaite ramener cette somme à 100 \$ pour les partis provinciaux, de manière à mettre fin au système de prête-noms et à éliminer l'influence des collecteurs de fonds.

En point de presse, M. Dutil a fait référence à un avis indiquant que l'abaissement des dons proposé par M. Drainville pourrait stimuler la circulation d'argent comptant en périphérie des partis politiques.

André Larocque, un ancien sous-ministre du gouvernement de René Lévesque qui a rédigé la Loi sur le financement des partis politiques de 1977, a déclaré lors d'une récente entrevue que le plafonnement à 100 \$ ne réglerait rien et favoriserait « les enveloppes brunes ».

Sans se prononcer sur la proposition péquiste, M. Dutil a cité cet avis pour démontrer la nécessité d'une réflexion en profondeur sur le sujet. « Je ne pense pas que quoi que ce soit puisse être farfelu, a-t-il dit. Tout ce que je dis, c'est qu'on nous demande de nous prononcer sur des choses pour lesquelles il n'y a pas eu d'études, il n'y a pas eu de travail en profondeur. Et il y a des gens qui disent qu'il y a des effets pervers à ça. »

M. Dutil a affirmé que tous les avis, y compris celui de M. Larocque, devraient être étudiés en commission parlementaire, à la suite du dépôt d'un projet de loi en bonne et due forme par le gouvernement. « Je ne cite que celui-là parce que M. Larocque était avec M. Lévesque en 1977 et il dit que si on fait ça, ça ne règle pas le problème, ça augmente seulement la consommation d'enveloppes brunes, a-t-il dit. Là, c'est un avis de quelqu'un qui a participé à celle de 1977. Est-ce qu'il est valable ou non, cet avis-là, on veut le savoir, on veut l'étudier, on veut le regarder en profondeur avant de bouger. »

Le cabinet de M. Drainville n'a pas été en mesure de préciser quand un projet de loi pourrait être déposé relativement au plafonnement des contributions politiques aux partis provinciaux. Concernant la possibilité d'étendre cette mesure à la politique municipale, la question est toujours à l'étude.

Chefferie libérale

Dans le cadre de la course à la direction du Parti libéral du Québec, le candidat Philippe Couillard a plafonné les contributions à sa campagne à 500 \$.

Son adversaire Pierre Moreau a pour sa part choisi de plafonner ses dépenses à un niveau inférieur à celui autorisé par le parti.

Par ailleurs, les libéraux ont présenté des propositions pour resserrer les sanctions dans la lutte contre la collusion et la corruption, un sujet qui pourrait faire l'objet d'un projet de loi du Parti québécois cette semaine. Selon eux, les entrepreneurs accusés d'une infraction criminelle grave, de fraude ou d'infraction aux lois fiscales ou électorales devraient perdre le privilège de répondre aux appels d'offres publics pour des contrats en construction, en communication, en informatique et pour la fourniture de services.

Cette sanction, qui était précédemment limitée aux contrats de construction, devrait s'étendre à toutes les entreprises dont les dirigeants ou actionnaires sont accusés d'infraction criminelle grave ou de fraude.

La Presse canadienne



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Les députés libéraux Robert Dutil et Guy Ouellette ont tenu un point de presse lundi à Québec à la veille de la rentrée parlementaire prévue pour mardi.



MICHEL DAVID

La chronique de Michel David fait relâche ce mardi.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre Diane De Courcy et la présidente de l'Office québécois de la langue française (OQLF), Louise Marchand, ont participé lundi à un colloque sur le français en entreprise organisé par le Conseil du patronat du Québec et l'OQLF.

LANGUE DE TRAVAIL

L'exigence du bilinguisme inquiète la ministre De Courcy

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

L'exigence du bilinguisme en milieu de travail, qui laisserait sur le carreau des nouveaux arrivants francophones, « inquiète » la ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy, qui souhaite documenter le phénomène, mais à l'impression nette qu'en cette matière « on est allés un peu trop loin ».

Incapables de trouver un emploi, car leur maîtrise de l'anglais est insuffisante, des immigrants « sélectionnés notamment pour leur maîtrise du français » sont même invités à chercher du travail hors de Montréal pour augmenter leurs chances de succès. « Qu'on en soit rendus à leur suggérer de quitter Montréal pour améliorer leurs perspectives professionnelles parce qu'ils sont faibles en anglais, je crois que nous avons là un problème sérieux », a indiqué lundi M^{me} De Courcy devant un parterre d'entrepreneurs, lors d'un colloque sur le français en entreprise organisé par le Conseil du patronat du Québec, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF). « Lorsque le bilinguisme s'installe au travail, pour des raisons qui ne sont pas valables, on s'approche du moment où il s'installera dans la société. »

Avant de préciser pour quelles voies législatives ou réglementaires son gouvernement optera afin d'améliorer la sécurité linguistique et

contrer le recul du français confirmé par les données du dernier recensement, la ministre a dit vouloir d'abord mieux documenter l'état des lieux à l'aide d'indicateurs, d'objectifs et de cibles.

Le fait que le bilinguisme soit devenu une exigence de base plutôt qu'un atout ne fera toutefois pas partie du prochain portrait publié par l'OQLF, portant précisément sur la langue de travail, attendu avant la fin de 2012.

« Dans cet état des lieux, on verra si le bilinguisme a pro-

« Lorsque le bilinguisme s'installe au travail, pour des raisons qui ne sont pas valables, on s'approche du moment où il s'installera dans la société »

gressé à l'intérieur des entreprises, mais quant à l'aspect plus qualitatif, et la sélection à l'entrée sur la base du bilinguisme, malheureusement nos études là-dessus ne donneront pas de réponse exacte », a expliqué Louise Marchand, p.-d.g. de l'OQLF.

Cette question délicate touche un fragile équilibre. « Nous essayons de trouver des solutions qui permettent de ne pas entraver le développement économique d'entreprises qui veulent s'ouvrir vers l'extérieur tout en protégeant le droit des travailleurs de travailler en français, qui est un des piliers de la Charte », ajoute-t-elle.

Du côté des entreprises, on confirme sans ambages la

réalité évoquée par la ministre De Courcy, selon laquelle de nouveaux arrivants francophones demeurent sans emploi faute de maîtriser l'anglais. « C'est vrai, il y a des immigrants qui sont sélectionnés à la base, mais qui sont écartés car l'anglais est requis », explique le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Yves-Thomas Dorval.

La Charte stipule pourtant qu'il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à l'emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle, « à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance » (chapitre VI, article 46).

« Mais un employeur embauche en pensant non seulement à la tâche immédiate, mais au futur, au potentiel du candidat, aux échelons qu'il pourrait gravir dans l'entreprise », explique M. Dorval pour éclairer le fossé entre le texte de loi et la réalité.

Pour le président du CPQ, il y a aussi entre les objectifs louables de la loi et la réalité concrète des entreprises un « équilibre à trouver ». « Si on se place dans un contexte historique de protection du français, je comprends fort bien la notion de sécurité linguistique. Mais partout ailleurs qu'au Québec, l'anglais est primordial, il faut bien l'admettre. »

Le Devoir

Le DGE lance un appel aux délateurs

Une ligne téléphonique est mise en service pour dénoncer le financement politique illégal

Québec — Le Directeur général des élections du Québec (DGE) a mis en place lundi une ligne téléphonique pour recueillir les dénonciations de financement politique illégal.

Toute personne croyant détenir des informations sur des contributions politiques ou sur des dépenses électorales faites en contravention de la loi peut contacter les services du DGE par ce nouveau service.

Les renseignements transmis au DGE pourront concerner les ordres provincial, municipal ou scolaire, et l'anonymat des sources sera préservé. Les cas de prête-noms, de contributions versées comptant ou de dépenses non déclarées sont quelques-uns des exemples qui pourront être dénoncés.

Grâce aux informations dont il disposera, le DGE, Jacques Drouin, souhaite jouer davantage son rôle de poursuivant devant la Cour du Québec. N'importe quelle information est susceptible de s'avérer utile puisqu'elle peut à terme être recoupée par d'autres renseignements, a indiqué le DGE dans un communiqué. « On entend souvent que "tout le monde est au courant" de pratiques de financement illégal des partis politiques, mais bien peu de gens nous font part de faits concrets qui nous permettraient d'exercer davantage notre pouvoir de contrôle et de poursuite publique, a dit M. Drouin. Notre ligne de dénonciation servira à recueillir ce genre d'information. »

La Presse canadienne

COMMISSION CHARBONNEAU

Lisée doit être rappelé à l'ordre, selon Duchesneau

MARTIN OUELLET
à Québec

Par respect pour la commission Charbonneau, Jean-François Lisée doit être rappelé à l'ordre par Pauline Marois, a soutenu lundi le député de la Coalition avenir Québec (CAQ) Jacques Duchesneau.

Le porte-parole de la CAQ en matière de justice reproche au ministre des Relations internationales d'avoir souhaité publiquement que les procureurs du gouvernement intentent des poursuites contre l'ancien ingénieur Gilles Surprenant, témoin-vedette de la commission d'enquête sur la corruption.

M. Surprenant — qui profite de l'immunité offerte aux témoins — ne peut être poursuivi sur la base de son témoignage devant la Commission. Mais dans une entrevue télévisée, en fin de semaine, le ministre Lisée, faisant état de son indignation face aux révélations du témoin, a dit espérer que les procureurs puissent utiliser « d'autres preuves » contre lui.

Or, selon M. Duchesneau, la sortie du ministre Lisée constitue « le meilleur moyen » de décourager de nouveaux témoins de se manifester, surtout ceux qui ont « des choses à se reprocher ». « Quel message ça envoie à ceux qui s'apprentent à venir témoigner? On leur fait peur [...] On n'est pas pour envoyer un message en disant: "si on est capable de vous prendre les culottes à terre, on va le faire et on va vous accuser". Ça ne fait pas avancer le débat », a dit l'ancien chef de police en entrevue à La Presse canadienne.

Dans une lettre ouverte destinée aux journaux, le député de Saint-Jérôme affirme qu'il est « irresponsable et prématuré » d'évoquer des poursuites contre des témoins à ce stade-ci des procédures. « La Commission commence à peine ses travaux, et la décision de poursuivre des individus devra être prise quand tous les témoins auront été entendus », écrit M. Duchesneau.

« Sans la collaboration de ces témoins et des lanceurs d'alerte, il est presque impossible de démontrer la véracité des faits et des allégations qui circulent depuis des mois, incluant dans les rapports que j'ai préparés », poursuit M. Duchesneau, faisant allusion aux enquêtes qu'il a menées comme dirigeant de l'Unité anticollusion du ministère des Transports et aussi à titre personnel. « Jamais nous n'aurions pu porter un dur coup aux Hell's Angels sans l'aide de criminels repentis qui, au risque de leur vie, sont venus témoigner contre leurs anciens frères d'armes. C'est le prix à payer pour démanteler les réseaux et livrer les grands criminels à la justice », rappelle-t-il dans sa lettre.

L'intérêt public, selon M. Duchesneau, commande par conséquent de protéger les témoins « qui ont le courage » d'affronter « la vindicte populaire » en étalant au grand jour les manœuvres et les combines criminelles.

Au sujet de M. Lisée, le député Duchesneau fait remarquer qu'il « n'est plus commentateur » et « n'a pas à se faire le porte-parole de la grogne populaire ». A son avis, la première ministre Pauline Marois doit réprimander son ministre.

Chez les libéraux, le leader parlementaire Robert Dutil a dit voir dans la sortie de M. Lisée contre le témoin Surprenant une nouvelle « péjorative », c'est-à-dire une réflexion improvisée à haute voix. « M. Lisée n'est peut-être pas au courant que quand tu viens témoigner à une commission comme la commission Charbonneau, tu as l'immunité et ton témoignage ne peut pas être retenu contre toi », a-t-il déclaré.

M. Lisée n'était pas disponible pour donner une entrevue à La Presse canadienne, mais a réagi brièvement aux propos de M. Duchesneau sur son compte Twitter. « Jacques Duchesneau a raison de dire qu'il faut encourager les témoins à parler. Mais il faut être franc: il n'y a pas d'impunité », a-t-il tweeté sans préciser plus avant sa pensée.

La Presse canadienne

Un prix sur le carbone est nécessaire, dit un économiste

Ottawa — L'économiste de la Banque TD Craig Alexander est venu jeter un pavé dans la mare des changements climatiques en admettant que le seul moyen de changer les habitudes des citoyens est d'apposer un prix sur leurs émissions de carbone. « En bout de piste, les théories économiques diraient que si vous voulez réduire quelque chose, vous devez y accoler un prix. Alors, on a besoin d'un prix sur le carbone pour changer les comportements », a-t-il déclaré lundi matin en marge d'une rencontre avec le ministre des Finances, Jim Flaherty. M. Alexander s'était fait demander si un système de plafonds et d'échanges de crédits d'émissions de gaz à effet de serre aurait un impact économique. Il a été le seul des quatre économistes présents à répondre à la question, tous répétant que là n'était pas l'objectif de leur rencontre avec le ministre. Le gouvernement conservateur s'attaque depuis des semaines au NPD et à son désir d'instaurer un tel système de plafonds et d'échange, qu'il assimile à une « taxe sur le carbone ».

Le Devoir

ACTUALITÉS

RAPPORT DU CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL

Les femmes victimes de discrimination systémique en construction

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le gouvernement du Québec ne peut garder les yeux fermés sur « l'existence d'une discrimination systémique » des femmes dans l'industrie de la construction, fait valoir le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

Les femmes, qui représentent à peine 1,3% de la main-d'œuvre du secteur de la construction au Québec (2067 sur 159 166 travailleurs), « se butent » à la fois à « des préjugés tenaces de la part des employeurs » et à « une fermeture des syndicats à leur présence », souligne l'organisme de défense des droits des femmes en matière de travail dans un rapport dévoilé à la veille de la reprise des travaux à l'Assemblée nationale.

« On recule 60 ans dans le temps en termes de relations entre les hommes et les femmes [lorsqu'on met les pieds dans un chantier québécois]. La construction est un monde à part », explique l'auteur du rapport, Jennifer Beeman. « Personne n'assume ses responsabilités, ni les employeurs, ni les syndicats ni la Commission de la construction du Québec, qui n'a aucune aide à offrir aux travailleuses », dénonce-t-elle.

En plus de « déplorer l'existence d'une discrimination systé-

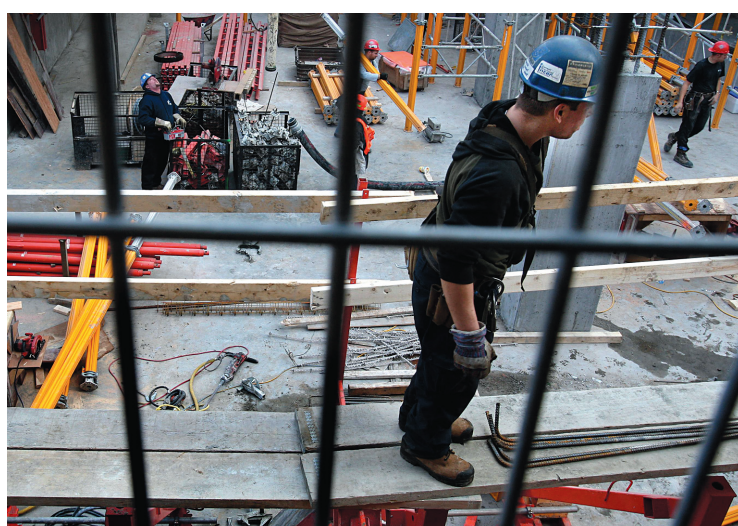
mique », le rapport de 70 pages, intitulé *Quand la détermination ne suffit pas, fait état de « cas de harcèlement psychologique et sexuel graves ».*

« On est des bouche-trous, toujours pognées à faire les jobs de débutant », a notamment confié une charpentière-menuisière, l'une des 35 « travailleuses de métiers, occupations, régions et syndicats différents » interrogées par le CIAFT.

Une autre répondante a dit qu'une femme sur un chantier se fait « regarder comme un steak dans une assiette », alors qu'une consœur a dit avoir « parfois l'impression que les travailleurs n'ont jamais vu de femmes et qu'ils sont parfois pires que des détenus ».

La « discrimination systémique » montrée du doigt par le CIAFT « risque de perpétuer le haut taux d'abandon des femmes » — celui-ci dépassant le seuil de 60% après cinq ans — « à moins d'une intervention gouvernementale déterminée », avertit le CIAFT.

« Les travailleuses ne peuvent et ne doivent plus porter seules le fardeau de leur intégration. Il n'y a aucune raison qu'on laisse ce secteur névralgique [hors d'atteinte] de l'application des lois. Encore aujourd'hui, je suis ébranlée par ce que les travailleuses racontent », affirme M^{me} Beeman, appelant « chacun [à] prendre ses



Les femmes représentent à peine 1,3% des 159 166 travailleurs en construction au Québec.

responsabilités ». La sociologue du travail exhorte le gouvernement, la CCQ, les employeurs et les syndicats à ne pas se réfugier dans « des projets ponctuels » pour « répondre à des problèmes structurels graves ».

Le gouvernement doit notamment imposer une « obligation contractuelle » assurant un minimum de 4% de travailleurs dans les chantiers publics. « On ne peut plus envoyer des femmes une à une sur des chantiers. Il faut envoyer des cohortes. Il faut que les femmes arrivent en gang sur les chantiers, parce qu'autrement elles sont

tellement isolées que c'est facile de les éjecter ».

Le CIAFT propose également la mise sur pied d'une « structure de soutien indépendante » en cas de harcèlement, estimant que la CCQ a les mains liées par les représentants des syndicats pour agir efficacement.

La ministre du Travail, Agnès Maltais, qui est aussi ministre responsable de la Condition féminine « est très sensibilisée, mais elle fait face à un secteur qui a démontré une capacité de résistance absolument phénoménale ».

Le Devoir

Un nouveau cas de légionellose à Québec

ISABELLE PORTER à Québec

Un nouveau cas de légionellose a été confirmé à Québec malgré la fin de l'écllosion. Toutefois, la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale assure qu'il n'est pas en lien avec les autres.

Selon nos informations, le malade est un homme âgé de 92 ans. Il a ressenti les premiers symptômes le 12 octobre et son médecin a confirmé qu'il était atteint de légionellose le 17.

Or la DRSP a annoncé que l'écllosion était terminée le 10 octobre. Le bilan de cette épidémie s'élève à 180 cas et 13 décès.

Lundi, la DRSP a assuré que le nouveau cas n'avait aucun lien avec l'écllosion. « C'est un cas sporadique qui n'a rien à voir avec l'écllosion », a expliqué la porte-parole Marianne Potvin. « On en a deux ou trois par an. »

Il s'agit du quatrième cas sporadique à survenir cette année.

Prisée de dire s'il y avait des doutes à avoir sur la fin de l'écllosion, M^{me} Potvin a été formelle. « Aucunement, a-t-elle dit. L'écllosion était terminée et ce n'était pas du tout dans le périmètre qu'on avait ciblé. »

Impossible toutefois d'en savoir davantage sur l'état du nouveau malade, voire s'il est toujours hospitalisé.

Le nouveau cas vient s'ajou-

ter au décès supplémentaire qui a alourdi le bilan depuis la fin de l'écllosion, le 10 octobre. Dévoilé dans les médias le 12 octobre, le décès avait eu lieu le 6.

Il n'y a donc pas matière à s'inquiéter là non plus, précise M^{me} Potvin. « C'est une personne qui avait été hospitalisée pendant très très longtemps. » Contrairement au nouveau cas, l'homme qui est décédé était un résidant du quartier Saint-Roch.

Rapport retardé

On sait par ailleurs depuis le 20 septembre que l'immeuble à l'origine de l'écllosion est le 320, rue Saint-Joseph, un bâtiment géré par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La nouvelle a suscité beaucoup d'inquiétudes chez les dizaines d'employés qui y travaillaient. Plusieurs pensaient présenter les symptômes de la maladie.

À tel point que la DRSP a dû dépêcher sur place l'une de ses spécialistes — la D^{re} Isabelle Goupil-Sormany —, qui a rencontré les employés un par un pour les rassurer.

Quant au rapport que doit produire la DRSP sur l'écllosion, l'organisation a déjà fait savoir que son dépôt était retardé. Prévu à l'origine pour le mois d'octobre, il est désormais attendu d'ici à Noël.

Le Devoir

#CHRONIQUEFD

L'autre visage de la corruption



FABIEN DEGLISE

Révélation et indignations se sont mises au diapason au Québec où, trois semaines sur quatre, depuis le début de l'automne, la commission Charbonneau dresse désormais le portrait cru de la corruption, de l'incurie fonctionnaire et de la cupidité érigée en système, fragment par fragment.

Les faits oscillent entre l'odieux et l'accablant avec ces nomenclatures d'appels d'offres truqués, ces récits d'interventions d'entrepreneurs dans la chose publique, ces photos de bedaines généreuses sous le soleil et ces histoires de pots-de-vin portées à l'avant-scène jusqu'à la semaine dernière par le visage d'escrocs repentants aux allures de gentils monoclés. Tout ça est stupéfiant, pour ne pas dire autre chose, et encore plus lorsqu'on s'arrête un instant pour mesurer l'ampleur sociale d'un tel système de corruption.

Ce n'aurait pu être que de la mathématique. La semaine dernière, l'ingénieur à la retraite Gilles Surprenant a révélé en effet avoir touché 736 000 \$ en pots-de-vin pour avoir organisé des contrats pour le compte d'entrepreneurs vé-

reux qui, pour les seuls travaux d'égoûts à la Ville de Montréal, entre 2000 et 2008, ont floué les Montréalais de plus de 52 millions de dollars, soit 30% calculés en trop par un cartel d'entrepreneurs sur 91 contrats totalisant 175,4 millions de dollars, comme l'ont mis en lumière la Commission et ses témoins-chocs.

La somme dérobée est substantielle, même si, à l'échelle individuelle, elle ne représente au final qu'une ponction de 32,50 \$ sur huit ans dans les poches de chaque habitant de l'île de Montréal ou 4 \$ par année; pas de quoi faire descendre un contribuable avec une casserole dans la rue. Sauf que le vol de fonds publics, ce n'est pas juste une question d'intérêts et de finances personnelles...

Ainsi, avec ces 52 millions de dollars, les Montréalais auraient pu faire bien plus que nourrir le coquin. Ils auraient pu financer un cinquième de la ligne de tramway de 20 km envisagée pour tracer une courbe du centre des affaires au Quartier international en passant par Griffintown, le Havre de Montréal, le Vieux-Montréal, le nouveau CHUM, l'UQAM et le Quartier des spectacles. Il en a été question en 2008. À l'époque on parlait d'une réalisation de cette ligne en 2013. Aujourd'hui: plus rien!

Le métro, lui, est bien là. Il est vieux aussi et avec 52 millions de dollars, il aurait été possible d'ajouter 20 voitures neuves de plus, selon les

termes du contrat accordé au consortium Bombardier-Alstom pour la rénovation de ce mode de transport en commun à la désuétude évidente depuis plus de 10 ans.

Quand on compare, on se désole. Ainsi, les 52 millions de dollars qui sont allés dans les poches d'un cartel de rois de la pépée, c'est 25 ans de déneigement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, et ce, sur la base des 2,1 millions budgétés pour l'hiver 2011-2012. C'est aussi l'asphalte remis à neuf sur un quart des rues du centre-ville de Montréal, si l'on prend comme base un récent contrat donné à Louisbourg SBC pour « le planage de chaussée et le revêtement bitumineux » sur Henri-Bourassa Est. Comme le contrat vient d'être octroyé, on peut se douter que l'esprit de la préparation ne l'a pas teinté. On aurait pu aussi refaire 63 des 300 kilomètres de trottoir de ce même centre-ville.

Cinquante-deux millions, c'est la construction de 24 parcs pour enfants, avec jeux d'eau de luxe, à l'image du parc Saint-Michel, rue Laurier à Montréal ou, pour être encore plus démagogique, c'est 100 fois — pas 10 fois, mais bien 100 fois — la valeur totale des subventions accordées pour 2013 à un cheptel d'organismes qui se consacrent à la jeunesse, dont l'Association récréative Milton-Parc ou le centre Père

Sablou « pour maintenir l'offre de service des programmes » de camps de jour ou de camps sportifs offerts aux enfants de la métropole. Principalement l'été prochain.

Quant aux 736 000 \$ en pots-de-vin touchés par Surprenant pour sa complaisance face à l'odieux, cela équivaut à 147 subventions de 5000 \$ qui auraient pu atterrir dans les poches d'autres organismes locaux cherchant à donner du sens au vivre ensemble dans la trame urbaine, plutôt que de se en moquer, un *drink* à la main au bord d'une piscine en République dominicaine ou ailleurs.

La semaine dernière, au terme du témoignage de l'ex-ingénieur de la Ville de Montréal et de cette incursion dans l'autre monde du silence, une question émergeait facilement chez le citoyen affligé face à cet égoût à ciel ouvert: l'argent ainsi volé va-t-il pouvoir être collectivement récupéré? Pas sûr, mais pour 52 millions de dollars, plus un bakchich versé à un fonctionnaire et équivalant à 147 salaires moyens de 45 000 \$, ce même citoyen est aussi en droit de se demander aujourd'hui si, collectivement, il va être possible de retrouver autre chose: le sens du mot « public » dans les expressions « service public » et « fonction publique », sens qui, visiblement, est parti dans une conduite d'eau secondaire, coin Lacasse et des Pins, Salement.

Sur Twitter: @FabienDeglise

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 octobre 2012, a adopté les règlements suivants:

05-035-1 Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique (05-035)

Les modifications touchent les dispositions relatives à la hauteur, le mode d'implantation et l'aire de chargement afin de permettre la construction et l'occupation de l'hôpital Shriners sur le site du CUSM.

04-047-84 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) [Arrondissement du Sud-Ouest - Ateliers du CN, rue Le Ber]

09-036 Règlement autorisant l'occupation des anciens ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains portant les numéros de lots 4 664 263, 4 664 264 et 4 664 265 (anciennement le lot 3 415 342) du cadastre du Québec

04-047-107 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) [Document complémentaire - dispositions sur les antennes]

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville: www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 30 octobre 2012

Le greffier de la Ville, M^{re} Yves Saindon



COUR DU QUÉBEC

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO.: 500-22-195950-129

COMMISSION DES

NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

c.

CAFÉ THÉÂTRE INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie

défenderesse que la partie

demanderesse a déposé au

greffe de la Cour du Québec,

du district de Montréal,

une requête

introductive d'instance.

Une copie de cette requête

et de l'avis au défendeur a

été laissée à l'intention de

la partie défenderesse, au

greffe du tribunal, au palais

de justice de Montréal,

local 1.120, situé au 1 rue

Notre-Dame Est, Montréal.

Il est ordonné à la partie

défenderesse de comparaître

dans un délai de 30

jours de la publication de

la présente ordonnance. À

défaut de comparaître dans

ce délai, un jugement par

défaut pourrait être rendu

contre vous sans autre avis

des l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la re-

quête introductive d'ins-

tance sera présentée pour

décision devant le tribunal,

le 5 décembre 2012 à 9H00

en la salle 2.06 du palais de

justice de Montréal.

À Montréal,

le 12 octobre 2012

ELAINE CLOUTIER-NEVEU

Greffier adjoint, C.Q.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Saint-Léonard

Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-318

PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 16 octobre 2012, un certificat de conformité a été délivré par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-318 intitulé: « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à interdire l'usage additionnel de service de garde en milieu familial dans un logement entièrement situé au sous-sol d'un bâtiment multiplex (h2) » adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 1^{er} octobre 2012.

En conséquence, le règlement numéro 1886-318 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et il est entré en vigueur le 16 octobre 2012.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordia, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 30^{jour} du mois d'octobre 2012.

Guyaine Champoux, avocate

Secrétaire d'arrondissement

Un don d'espoir pour la vie

1-877-488-4222

www.ArmeduSalut.ca

AVIS AUX CRÉANCIERS

DE LA PREMIÈRE

ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:

CLAUDE LATENDRESSE,

recherche et développement

(production), résidant au 20,

rue Grenon Ouest, Laval

(Québec) H7N 2H1.

AVIS est par les présentes

donné que le débiteur a

déposé, le 25^{jour} d'octobre

2012, une cession de ses

biens entre nos mains, et

que la première assemblée

de créanciers sera tenue le

13 novembre 2012 à 11H00

A.M., au bureau du syndic,

4333, rue Ste-Catherine

Ouest, bureau 420,

Montréal (Cé) H3Z 1P9

Tél.: (514) 935-8501

www.druker.ca

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture d'in-

ventaire des biens de la succes-

sion de Monique BOURBEAU,

en son vivant domiciliée au

1050, rue Stéfani, chambre nu-

méro 2314, Saint-Jean-sur-Ri-

chelieu (Québec), décédé le

12-03-2012, lequel inventaire

peut être consulté par les per-

sonnes intéressées à l'étude du

notaire au 233, rue Champlain,

Saint-Jean-sur-Richelieu (Qué-

bec),

Me Julie LÉVESQUE, notaire

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

CAUSE NO.: 500-17-074209-126

COUR SUPÉRIEURE

BANQUE HSBC CANADA

Demanderesse

c.

GEORGE LATHOURAS

Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GEORGE

LATHOURAS de comparaître au

greffe de cette cour situé au 1, rue

Notre-Dame Est, Montréal, Québec,

dans les 30 jours de la publication du

présent avis dans le journal LE

DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce

délai, un jugement par défaut pourra

être rendu contre vous sans autre

avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INS-

TANCE, AVIS AU DÉFENDEUR,

LISTE DE PIÈCES, DEMANDE DE

TRANSFERT RELATIVE À UNE

PETITE CRÉANCE ET PIÈCES P 1

À P-4 sera présentée pour décision

devant le tribunal le 5 décembre

2012, à 9H00, en salle 2.16, au palais

de justice de Montréal.

Montréal, le 25 octobre 2012

ELAINE CLOUTIER-NEVEU

GREFFIER ADJOINT

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet:

www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledavoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Courriel: avisdev@ledavoir.com

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102 (4)

No Cour.: 500-11-043482-120

No Ottawa: 41-1676531

Dans l'affaire

ACTUALITÉS

Tremblay a perdu le contrôle des finances de la Ville, accuse Harel

BRIAN MYLES

Vision Montréal se montre déjà critique du budget 2013 qui sera présenté mardi par l'administration Tremblay.

Il n'y aura guère de surprises dans ce budget, qui prévoit une hausse d'impôt foncier de 3,4% l'an prochain ainsi qu'un meilleur partage des revenus aux arrondissements.

Pour Louise Harel, chef de Vision Montréal, l'administration Tremblay a «perdu le contrôle» sur les finances de la Ville.

De 2010 à 2013, l'impôt foncier aura grimpé de 16,8% à Montréal, alors que l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 9%. M^{me} Harel met l'augmentation du fardeau fiscal des Montréalais sur le compte de la corruption et de la collusion dans l'octroi des contrats.

Plusieurs témoins entendus à la commission Charbonneau, de même que l'ancien chef de l'Unité anticollusion du ministère des Transports, Jacques

Duchesneau, ont indiqué que l'exécution de travaux publics coûtait de 30 à 35% plus cher à Montréal qu'ailleurs au Québec en raison des pratiques frauduleuses.

«Les contribuables font les frais de pratiques immorales et illégales depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, l'augmentation de 3,4% est totalement inacceptable», estime Véronique Fournier, vice-présidente de la Commission des finances et élue de Vision Montréal.

L'opposition officielle déplore les faibles résultats de la Ville dans la réduction du déficit actuariel des régimes de retraite, évalué à 2,6 milliards de dollars. L'entente conclue récemment avec les cols bleus est un pas dans la bonne direction, mais elle ne saurait faire oublier que l'équilibre est loin d'être atteint. La charge annuelle des régimes de retraite était de 224 millions en 2009, contre 582 millions cette année.

Le Devoir

Le CRTC veut être à l'écoute du public

Ottawa — Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a déclaré qu'il voulait mettre les consommateurs au centre des décisions de son organisation de régulation. Jean-Pierre Blais a indiqué qu'il voulait rebâtir la confiance des consommateurs envers le Conseil. Il croit que la population est sceptique à l'endroit du Conseil, qui est responsable de réglementer et de superviser les systèmes de

télédiffusion et de télécommunications du pays. Dans un discours devant la section canadienne de l'Institut international des communications, M. Blais a reconnu lundi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avait du travail à faire pour regagner la confiance du public. Le Conseil a récemment rejeté la transaction d'une valeur de 3,4 milliards de dollars de Bell qui voulait mettre la main sur Astral Media, affirmant que ce n'était pas dans l'intérêt des Canadiens.

La Presse canadienne

HIPPODROME

Montréal veut créer «une ville dans une ville»

L'administration Tremblay dévoile un imposant projet résidentiel de 2,5 milliards

BRIAN MYLES

L'ancien hippodrome est promis à un ambitieux projet d'ensemble résidentiel de 5000 à 8000 habitations, qui devrait accroître le prestige de Montréal sur la scène internationale.

L'administration Tremblay souhaite créer «une ville dans une ville» qui sera exemplaire en matière de développement durable, d'usage des transports actifs et de densité urbaine, en s'inspirant des meilleurs projets développés à l'étranger, tels que GWL-Terrein à Amsterdam, le premier quartier sans voitures en Europe.

Le terrain vacant de l'hippodrome, d'une superficie équivalant à 60 terrains de soccer, pourrait accueillir de 10 000 à 20 000 personnes à compter de 2017.

Montréal lancera un concours de design international dans le but de transformer ce secteur aux abords de l'autoroute Décarie en un quartier «inclusif, exemplaire et d'avant-garde». Les citoyens seront consultés en amont pour définir les bases du projet. L'Office de consultation publique de Montréal mènera trois consultations sur les orientations, les bases du plan directeur et son adoption, entre 2013 et 2015.

Le projet évalué à 2,5 milliards produira des recettes fiscales de 20 millions par année pour la Ville de Montréal, sans compter les profits résultant de la vente des terrains aux promoteurs.

Le président du comité exécutif, Michael Applebaum, et le maire Gerald Tremblay se disent encouragés par l'entente conclue avec Québec. Le gouvernement a cédé gratuite-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le projet sera exemplaire en matière de développement durable, d'usage des transports actifs et de densité urbaine, assure Michael Applebaum.

ment ses terrains et il s'est engagé à détruire le bâtiment de l'hippodrome. En revanche, les deux partenaires partageront les revenus découlant de la vente des terrains.

«C'est un site exceptionnel. On va encourager les gens à vivre et à travailler à Montréal au lieu d'utiliser leur voiture et d'être pris dans le trafic», a dit Michael Applebaum. «On va avoir un projet à la hauteur de notre statut de ville UNESCO Design.»

Deux obstacles

Au moins deux obstacles se dressent contre le projet. L'offre actuelle de transports ne permettra pas d'accueillir de 10 000 à 20 000 nouveaux résidents. Les principales artères du quartier, dont l'autoroute Décarie, sont déjà saturées.

La porte d'entrée de ce secteur que l'on veut avant-gardiste, le long de Décarie, est déjà occupée par un complexe rétrograde de grandes surfaces avec des stationnements immenses.

Peter McQueen, conseiller de Projet Montréal dans Notre-Dame-de-Grâce, est encouragé par l'initiative de l'administration Tremblay. «Mais on nous parle de créer un nirvana à côté d'un Walmart, avec un énorme stationnement. Il faut changer cette culture de grande surface», dit-il.


L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a tenu des discussions encourageantes avec les promoteurs déjà implantés dans le secteur, afin d'intégrer les

commerces existants au nouvel ensemble immobilier. La Ville mise par ailleurs sur le développement du tramway pour relier l'ancien hippodrome au centre-ville, un projet auquel elle n'a pas renoncé malgré l'avis défavorable de la Chambre de commerce de Montréal métropolitain.

Le maire Tremblay souhaite accorder une attention particulière aux familles et aux ménages à faibles revenus. Les logements abordables et sociaux formeront le tiers du futur parc immobilier.

En étant propriétaire des terrains, la Ville de Montréal a bon espoir d'imposer plus facilement sa vision et ses conditions aux promoteurs.


Le Devoir



portier
raffinée sur toute la ligne

Prêt pas prêt, elles arrivent !

Les Fêtes sont à nos portes ! Heureusement, Porter a tout prévu pour ménager vos transports. Réservez d'ici le mardi 30 octobre 2012. Voyagez entre le 15 décembre 2012 et le 15 janvier 2013. Profitez de cette promo sans code.



SOLDE DES FÊTES

Vois au départ de Montréal. Réservez d'ici le 30 octobre 2012. Voyagez entre le 15 décembre 2012 et le 15 janvier 2013. Promo sans code. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 206 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 120 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 205 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 252 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 182 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 182 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 205 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 194 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 218 \$ Taxes et frais compris
BURLINGTON, VT À partir du 15 décembre 255 \$ Taxes et frais compris	CHICAGO 234 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 203 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 208 \$ Taxes et frais compris					

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

PRIX TOUT COMPRIS

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 30 octobre 2012. Voyagez entre le 15 décembre 2012 et le 15 janvier 2013. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaut.

ÉDITORIAL

AÎNÉS

Indispensables CHSLD

Le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le D^r Réjean Hébert, est un expert en gériatrie. Tant mieux! À lui maintenant de faire preuve de détermination et surtout de pragmatisme dans la mise en place des réformes que son parti a inscrites à son programme pour répondre aux besoins des personnes âgées malades ou en perte d'autonomie.

Sous le gouvernement libéral, on a fermé des centaines de places dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), haussé de une heure et demie à trois heures par jour l'intensité minimale des soins nécessaire pour qu'une personne y soit admise et entrepris de créer des centres intermédiaires gérés par le privé pour des aînés moins gravement malades. Malgré cela, ou à cause de cela, l'attente est de plus en plus longue partout dans le réseau public. Ce qui impose un poids souvent démesuré aux proches qui doivent s'occuper d'un parent nécessitant des soins quotidiens ou une surveillance continue.

Bien sûr, la plupart des gens préfèrent vivre à la maison le plus longtemps possible. Un choix qui coûte aussi bien moins cher aux contribuables. C'est pourquoi, à chaque campagne électorale, tous les partis promettent d'améliorer les services à domicile. Dans les faits, le personnel des CLSC est de plus en plus débordé et ne peut souvent répondre qu'aux demandes les plus urgentes provenant des patients récemment opérés.

Le Parti québécois a promis de créer d'ici deux ans une «assurance autonomie» à même une somme de 500 millions de dollars qui serait ajoutée au budget actuel consacré aux soins à domicile. Sans qu'on en connaisse les détails, ce programme verserait une allocation échangeable contre des services de maintien à domicile aux personnes qui choisissent de vivre chez elles.

Fort bien! Mais pour gagner son pari sur le plan financier, il semble que le nouveau ministre de la Santé, Réjean Hébert, envisage aussi d'accélérer la fermeture de places en CHSLD, dont le coût est très élevé. Il n'est pas le premier à agir ainsi puisque le mouvement a été lancé par l'ex-ministre libéral Philippe Couillard, puis suivi par Yves Bolduc.

Il y a plus de 4000 personnes qui attendent une place en centre de longue durée au Québec. Or, les soins à domicile ne pourront jamais remplacer les CHSLD puisque ceux-ci n'acceptent que des personnes en perte d'autonomie avancée, incapables de vivre chez elles. De plus, l'histoire récente nous a appris qu'une partie ridicule de l'argent économisé en fermant des lits est réinjectée à court terme dans les services alternatifs.

M. Hébert évalue à plus de 3 milliards la somme qu'il faudrait consacrer à l'hébergement public des aînés si on ne prend pas le virage des soins à domicile. Peut-être bien, mais avant de réduire le nombre de places dans les centres d'hébergement, il faut commencer par accroître de façon exponentielle l'offre de soins à domicile des CLSC, y compris la visite des médecins qui refusent depuis au moins trente ans de sortir du confort de leur cabinet privé.

Qu'on augmente le prix du loyer maximum de 20000\$ par année imposé aux résidents qui en ont les moyens et qui devraient consacrer le double, voire le triple de cette somme en résidence privée, soit! Mais, de grâce, qu'on arrête de fermer des places en CHSLD tant qu'on n'aura pas fait la démonstration que cela ne nuira pas à la qualité de vie de nos aînés malades!

ADISQ

Un défi poétique

L'obsédant mais passionnant sujet de la survie de la langue française au Québec, donc en Amérique, est le plus souvent abordé, aujourd'hui, par le truchement de statistiques; ou encore par celui de la législation: «Resserrer ou non la loi 101?»

Le Gala de l'ADISQ de dimanche offre d'autres stimulants angles d'approche. «Cette année», a noté Fred Pellerin, avec Richard Desjardins, Lisa LeBlanc et les Hommes rapaillés qui ont gagné des prix, ça nous indique qu'il reste de la poésie dans l'industrie de la chanson. Ça donne espoir pour la chanson. On se serait tenté d'ajouter: ça donne de l'espoir pour le français tout court. Car toute vitalité poétique révèle une vigueur de la langue.

Pour survivre et prospérer en Amérique, le français a eu et a besoin du nombre et des lois. La démographie du début du XX^e siècle a été pour elle une planche de salut. Les lois linguistiques des années 1970 ont aussi été cruciales. Mais, à l'époque, une poésie et une chanson, à la fois significative et populaire, avaient exprimé et renforcé le mouvement d'attachement au français. Tout finissait en chanson.

Aujourd'hui — l'ADISQ l'a démontré — même si le mot «pays» est absent des refrains, une cohorte de poètes, de compositeurs et d'interprètes, perpétuent la tradition. Concédonns toutefois que le chiac de Lisa LeBlanc, le franglais extrême de Radio Radio, par exemple, ont quelque chose de déprimant, notre chroniqueur Christian Rioux le notait avec raison vendredi. Malgré leur je-ne-sais-quoi d'indiscutablement inventif et créatif, ces textes semblent être empreints des pires stigmates du statut minoritaire. Rendus étrangement «cool», aux yeux de plusieurs, en cette ère de globish.

La bonne nouvelle soulignée par Fred Pellerin masque donc un aspect sombre de l'évolution du français actuel. Un «défi», pour le dire «positivement». De plus en plus, le franglais s'impose sur Twitter, Facebook. Votre interlocuteur francophone ponctue sa phrase par un «know what I mean» ou «you kidding me»? Impossible de faire abstraction de ce phénomène, même dans les chansons ou dans la poésie. On peut le faire avec talent et de manière sympathique, comme Lisa LeBlanc ou d'autres. Mais nous ne sommes certainement pas obligés de magnifier à tout prix ces mélanges, d'en faire une nouvelle norme, un nouvel académisme.

Au fronton de son blogue, L'oreille tendue, Benoît Melançon, lauréat 2012 du prix Georges-Émile Lapalme (qualité et rayonnement de la langue française), a inscrit la belle phrase d'André Belleau: «Nous n'avons pas besoin de parler français, nous avons besoin du français pour parler.» Melançon ajoute: «On a besoin de «tout» le français.»

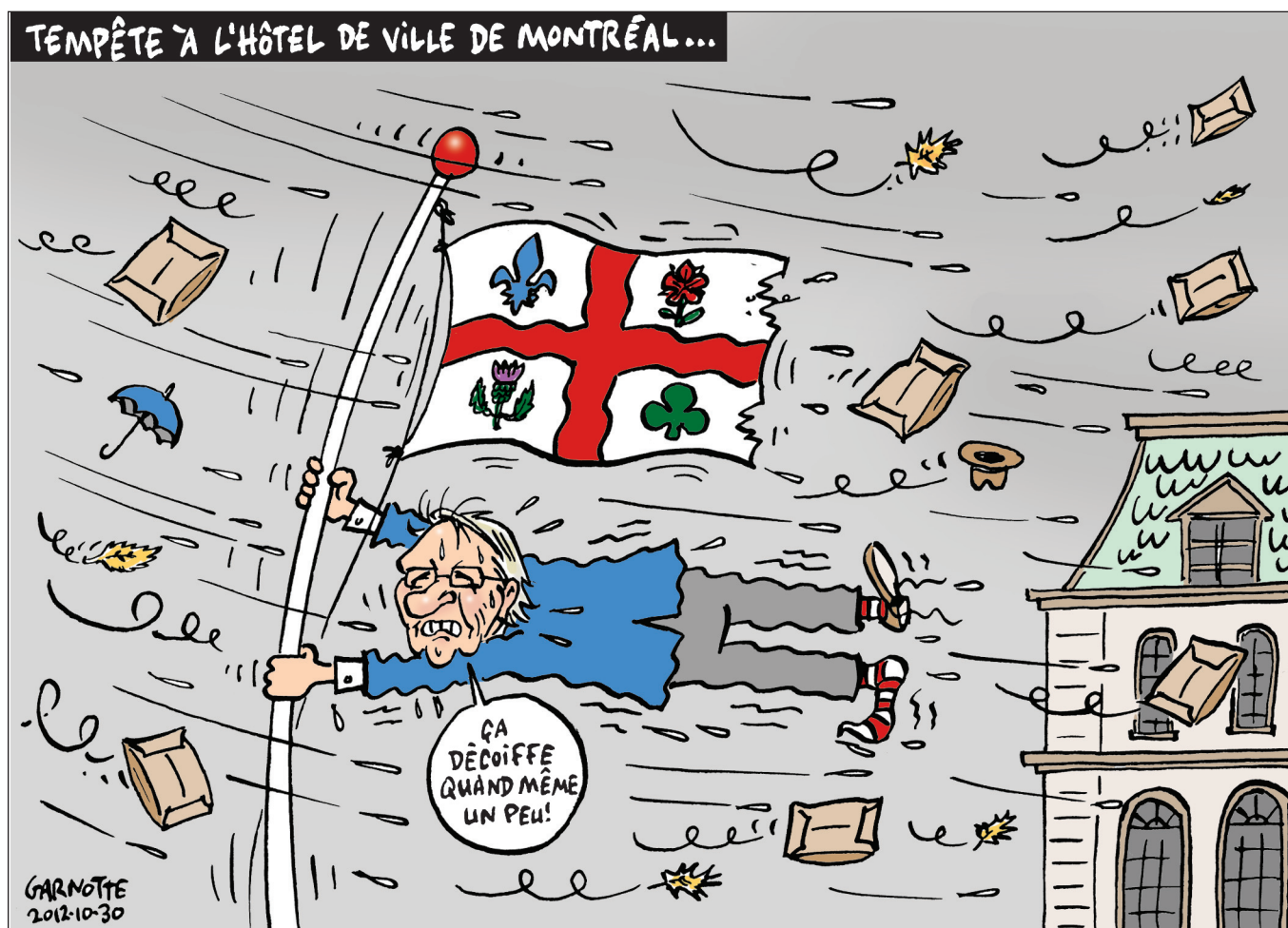
Maîtriser sa langue implique donc d'être à l'aise dans tous les registres. Les plus composites, bien sûr; mais aussi les plus exigeants, comme celui des hommes rapaillés de Miron, par exemple.

arobitaille@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Trois petits tours

Une fin de semaine sur le Plateau Mont-Royal. Premier arrêt: un dîner dans un restaurant coréen en plein cœur du quartier. Bien sûr, on y est accueilli en anglais. Une amie assise, je demande un verre d'eau. La serveuse me répond de son sourire impayable: «You mean water?» Et elle me dit gentiment qu'eau se dit water en anglais. C'est bizarre, il me semble que l'eau n'a plus le goût d'avant...

Deuxième arrêt: dans un café, en plein cœur de l'après-midi. À côté de moi, un Français (de France!) qui explique à une amie fraîchement débarquée qu'il y a ici une loi franchement ridicule qui dépasse l'entendement même, qui oblige les francophones et immigrants comme lui à envoyer leurs enfants à l'école française tellement médiocre, une loi qui favorise l'unilinguisme privant ainsi nos chers petits d'accéder aux vraies grandes institutions de ce monde qui, comme chacun le sait, sont anglophones.

Troisième arrêt: le lendemain soir dans un restaurant branché, pas loin. Deux jolies jeunes filles francophones prennent un verre. Voilà qu'arrivent les deux jolis garçons qu'elles attendaient: les garçons sont des anglophones. Bien sûr, à partir de là tout se déroule en anglais. Quand elles oseront le français, ce sera entre elles, mimant les valets dans *Maitres et valets*, tout en chuchotements et ricanements, pour ne pas déranger, comme quand on entend un bruit de souris et qu'on se demande si on a vraiment entendu quelque chose.

Il y a des jours comme ça sur le Plateau,

température moyenne, un peu de brouillard... en anglais, je ne retiens jamais le mot... ah oui... fog...

Serge Murphy
 Montréal, le 28 octobre 2012

Des propos inexacts

Sans vouloir revenir sur la controverse entourant l'exactitude du curriculum d'un candidat au rectorat de l'UQAM, je me dois, en tant que doyen de sa Faculté des sciences, de rectifier les propos erronés d'un professeur cité dans l'article de M^{me} Gervais publié le 25 octobre dans *Le Devoir*. La citation du professeur Fontan laisse entendre qu'à l'UQAM, l'usage du titre de «chaire», de «groupe de recherche» ou «d'institut» serait non protégé et donc disponible à quiconque voudrait en faire usage.

Ces propos erronés sont dommageables pour la crédibilité de la recherche à l'UQAM, et tout particulièrement pour la Faculté des sciences. Notre Faculté regroupe plus de 210 professeurs, 13 centres de recherche institutionnels reconnus, 20 chaires de recherche créées par le conseil d'administration et 5 groupes de recherche reconnus par la Faculté des sciences. Dire que ces dénominations ne sont pas réglementées ne tient pas la route. Par exemple, le titre de chaire, tout comme tous les titres de professeur d'ailleurs (régulier, invité, visiteur, associé, etc.) sont définis par la convention collective des professeurs. Les règles d'attribution et de fonctionnement des chaires sont encadrées par

des politiques internes de l'UQAM. Elles font l'objet d'examen par des experts internationaux tant pour leur création que durant leur période d'activités.

En tant que doyen, je tiens à souligner que cet encadrement rigoureux a résulté en un apport exceptionnel de la part des titulaires de chaires de recherche à l'UQAM.

Mario Morin
 Doyen, Faculté des sciences de l'UQAM
 Le 29 octobre 2012

La leçon américaine

Dans un long éditorial, le *New York Times* soutient que Barack Obama mérite la confiance des Américains le 6 novembre prochain. [...] Ce qui m'a frappé, c'est la description de l'éditorialiste de cette droite ultraconservatrice représentée par les républicains contemporains. En lisant les passages qui décrivent les politiques républicaines, je ne pouvais m'empêcher de faire le lien avec celles de leurs cousins nordiques de M. Harper.

Si des Américains éduqués, avisés, informés mettent en garde leurs concitoyens des dangers de l'étroitesse ultraconservatrice, nous devrions en tirer une leçon ici au Québec et dans le ROC et voir M. Harper et les conservateurs pour ce qu'ils sont: des ultraconservateurs. Le danger est le même ici et pire. Ils nous gouvernent avec un gouvernement majoritaire.

Guy Charron
 Montréal, le 28 octobre 2012

LIBRE OPINION

La tentation de Salem

PIERRE SIMARD
 Professeur, École nationale d'administration publique

Nous avons tous déjà entendu parler des sorcières de Salem, fameux procès contre la sorcellerie et les forces du mal. J'ai l'étrange sentiment que la commission Charbonneau suscite le même genre d'hystérie collective qui a entouré ce légendaire procès.

Reportons-nous en 1692. La petite ville de Salem, près de Boston, vit sous la peur des démons. Deux jeunes filles, en proie à des crises de convulsion, sont diagnostiquées comme ensorcelées. Lorsqu'en période de trances elles prononcent le nom de citoyens, on est convaincu d'avoir trouvé les responsables de leur envoiement. Sur la foi de ces allégations délirantes, on emprisonna plus de 200 personnes, dont une trentaine furent pendues, coupables d'avoir troublé l'esprit des jeunes filles.

La paranoïa collective s'étira ainsi sur plusieurs mois. On se mit à douter de la véracité des allégations lorsque les jeunes filles nommèrent des juges. Ces derniers étant supposément protégés par Dieu, on décida de suspendre le tribunal et de trouver des preuves avant de poursuivre les pendaisons. En l'absence de preuves, le gouverneur du Massachusetts mit un terme aux procès: il valait mieux que dix sorcières échappent à la justice plutôt qu'une personne innocente soit condamnée.

Revenons à 2012. Dans la grande ville de Montréal se tient une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Deux hommes atteints par les forces du mal, Zambito et Surprenant, se concurrencent dans la dénonciation de politiciens, de fonctionnaires et d'entrepreneurs. Ces derniers seraient coupables de leur avoir inculqué la cupidité responsable de leurs déplorables crimes.

Depuis, un climat de suspicion a envahi le Québec. Le public applaudit à chaque nouvelle révélation et salue le courage des dénonciateurs: ils seraient enfin exorcisés de leurs démons. En se fiant aux allégations de malfrats devenus vedettes, on condamne sans réserve tous les politiciens, fonctionnaires et entrepreneurs dont le nom est prononcé par les délateurs. L'échafaud médiatique est impitoyable! Les preuves? On s'en occupera plus tard!

Oubliez aussi le gouverneur de Salem qui ramène un peu de raison dans le débat. On n'en est pas là. On en est même très loin, si on prend acte des récentes déclarations du très respecté John Gomery. Dans un élan de morale et de puritanisme, le juge à la retraite — et ex-président de la commission d'enquête sur les commandites — déclarait avec l'aplomb du justicier de Salem qu'il était choqué, voire horrifié par ce qu'il avait entendu. Prêtant foi aux témoignages, rumeurs et soupçons, il attribuait le mauvais état de nos routes aux entrepreneurs malhonnêtes, accusait d'in-

compétence le maire de Montréal et décriait qu'on avait maintenant la preuve que le Québec était la province la plus corrompue. La cause serait entendue...

Le Québec de 2012, comme les habitants de Salem, mène une lutte contre les forces du mal. Toutefois, on semble déjà avoir oublié la mise en garde de la juge Charbonneau: elle ne préside pas un tribunal et elle ne rendra pas de verdict de culpabilité. Pour l'instant, la commission donne écho aux épanchements d'escrocs pour qui la délation est une planche de salut potentiel. Un jour, il faudra toutefois faire la preuve de ces allégations; ce sera le rôle des tribunaux.

Comme tous les Québécois, j'ai hâte que justice soit faite. J'aimerais que cesse la corruption qui plombe nos finances publiques et que le Québec se délivre des forces du mal. Mais cette paranoïa collective me fait peur. Le Québec de 2012, ce n'est pas la France de Robespierre ou la Russie de Staline, lieux où des condamnations arbitraires tombaient sous la foi de simples allégations. Le Québec est encore un État de droit où un suspect est présumé innocent tant qu'il n'a pas été déclaré coupable par un tribunal. C'est ce qu'on appelle la présomption d'innocence.

Dans l'affaire de Salem, une des jeunes filles déclara quelques années plus tard: «Nous avons fait ça pour nous divertir et nous nous sommes bien amusés!» Malheureusement, beaucoup d'innocents avaient été tués.

FINANCEMENT UNIVERSITAIRE

Pour une démonstration rigoureuse du sous-financement

DANIEL ZIZIAN

Président-directeur général
Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec (CREPUQ)

Dans une lettre ouverte publiée récemment dans les pages du *Devoir*, la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), M^{me} Martine Desjardins, accuse l'ensemble des recteurs d'avoir triché et d'avoir menti aux étudiants et à la population. Le dénigrement élevé au rang de stratégie n'aide en rien à créer un climat serein, propice aux échanges et à la collaboration, dont nous aurons besoin si l'on veut assurer le succès du prochain Sommet sur l'enseignement supérieur. On peut légitimement avoir des opinions divergentes sur différents sujets, mais ne pourrait-on pas tous convenir de discuter dans le respect?

La méthodologie «tendancieuse» dénoncée par la présidente de la FEUQ a été construite par un groupe de travail auquel participait le ministère de l'Éducation, pour ce qui est de l'étude de 2002, et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, pour ce qui est de l'étude de 2010. Les données utilisées sont celles de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, données dont personne ne conteste la validité.

L'existence même du sous-financement a été amplement discutée au cours des dernières décennies et reconnue à plusieurs reprises par des

commissions parlementaires en 2004, 2007 et 2011. Tous les partis politiques et de nombreux organismes en ont reconnu la réalité, ainsi que toutes les associations étudiantes, dont la FEUQ elle-même, à plusieurs reprises et aussi récemment qu'en mars 2010.

Les contestations de la validité des études concluant au sous-financement des universités québécoises reposent sur un même argument: lorsque l'on additionne les budgets d'immobilisation et de recherche aux budgets de fonctionnement, les universités québécoises reçoivent plus d'argent que la moyenne canadienne. C'est exact, mais cela donne un portrait faussé de la réalité. Voici pourquoi.

Il faut exclure les budgets de recherche

Aucune université, ni même le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ne peut prendre la décision de transférer de l'argent du budget de recherche au budget de fonctionnement pour la bonne raison que la quasi-totalité de ce budget n'appartient pas à l'université, mais plutôt aux chercheurs à qui des fonds ont été octroyés par les organismes subventionnaires externes.

Lorsqu'un chercheur obtient une subvention pour un projet de recherche, celle-ci est versée à

Daniel Zizian
CREPUQMartine Desjardins
CREPUQ

son établissement sous réserve qu'elle soit utilisée uniquement par le chercheur et spécifiquement pour la réalisation du projet de recherche pour lequel il a obtenu la subvention. En conséquence, cet argent ne peut aucunement être utilisé pour assumer les coûts liés à l'enseignement ou au fonctionnement de l'université.

Le Bulletin statistique de l'éducation de 2011 du ministère de l'Éducation repose sur cet amalgame inapproprié et reconnaît qu'«il aurait été souhaitable de présenter des données distinctes pour la dépense de fonctionnement (sans les dépenses relatives à la recherche et aux immobilisations)...». C'est ce qu'a fait le ministère des Finances du Québec dans le document *L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec* (décembre 2010), document qui met en évidence un financement de l'enseignement moins élevé par étudiant pondéré au Québec par rapport au reste du Canada, soit 17 454 \$ contre 19 688 \$.

Enfin, cet argument laisse entendre qu'il serait acceptable de déshabiller la recherche pour habiller l'enseignement. Ce n'est pas ainsi que l'on construira un Québec fort et prospère! Les professeurs chercheurs et les étudiants des cycles supérieurs qui bénéficient de ces budgets seraient les premiers à en payer le prix.

Il faut exclure les fonds d'immobilisation

Pour ce qui est des budgets d'immobilisation et des projets immobiliers, ils sont consacrés à des fins spécifiques. Le nombre d'EETP (étudiant en équivalence au temps plein) dans les universités québécoises a augmenté de 30,6%, soit de près de 50 000, au cours des dix dernières années. Par ailleurs, les établissements construits il y a 40 ans, 50 ans, et parfois depuis beaucoup plus longtemps, vieillissent; les édifices doivent être rénovés et les équipements, modernisés. C'est en reconnaissance de ces incontournables réalités que le gouvernement, après une validation sérieuse des besoins, accorde aux universités des budgets d'immobilisation. Ces investissements, faut-il le rappeler, serviront à plusieurs générations.

Les études de la CREPUQ sur le sous-financement sont rigoureuses. Elles sont publiques et facilement disponibles (crepuq.qc.ca). Quiconque ayant des questions à l'égard de ces études est invité à nous en faire part. Nous les recevrons avec ouverture et nous y apporterons toute l'attention requise.

Le Sommet sur l'enseignement supérieur doit être un succès. Il doit être l'occasion d'un nouveau pacte social entre la société québécoise et ses universités. Pour qu'il soit un véritable succès, il devra apporter une solution viable et permanente au problème du sous-financement des universités et renforcer l'accessibilité aux études universitaires. La CREPUQ entend collaborer avec tous les partenaires qui voudront travailler dans cette voie.

Les carrés rouges doivent inspirer un renouveau syndical

MICHEL COUTU

Professeur titulaire de droit du travail,
École de relations industrielles
Université de Montréal

Communication présentée le 27 octobre 2012 dans le cadre du Colloque international du CRIMT (Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail) sur «L'avenir syndical: Innovations, transformations, stratégies», HEC Montréal.

Le mouvement étudiant au Québec s'est développé, depuis 1969 en particulier, à travers diverses formes d'action collective, dont l'exercice du droit de grève — en dehors de toute reconnaissance étatique de ce moyen d'action. S'est construit ainsi, par l'autodétermination sociale, un véritable droit étudiant autonome en tant qu'ordre juridique extra-étatique. Celui-ci a forcé la reconnaissance d'un droit à la négociation collective par l'exercice de diverses mesures de contrainte socio-économique (manifestations, piquetage et boycottage, grève massive). On peut tracer ici un parallèle entre le mouvement étudiant au Québec et la période «volontariste» des débuts du mouvement syndical au Canada, avant la réception du Wagner Act (1935) des États-Unis.

Paradoxalement, le mouvement étudiant de 2012 a fait preuve d'un dynamisme, d'un impact et d'une pertinence sociale qui frappent l'imagination, alors que le mouvement syndical, lequel dispose pourtant de moyens d'action autrement plus importants et bénéficie d'assises juridiques étatiques sans commune mesure, semble condamné à une relative impuissance depuis de nombreuses années. Comment expliquer ce paradoxe? Le mouvement syndical, s'il s'inspire de l'exemple étudiant, peut-il et par quels moyens et à quelles conditions, retrouver le souffle puissant qu'il connut, par certains aspects, lors de sa période volontariste?

Je formule à cet égard deux propositions:
1. On trouve dans l'essor du mouvement étudiant des analogies frappantes avec toute la période volontariste qui caractérisa historiquement le mouvement ouvrier avant l'adoption du modèle Wagner.

2. La force du mouvement étudiant, en particulier lors du grand mouvement social du printemps 2012, vient du fait qu'il se situe d'emblée sur le terrain politique, avec l'État comme interlocuteur direct. Sans délaisser pour autant les acquis du modèle Wagner, le mouvement syndical devrait renouer avec le volontarisme de ses origines, s'il veut décupler la force de son action au bénéfice des travailleurs, et de la démocratisation d'ensemble de la société.

La situation syndicale antérieure au modèle Wagner

En 1944, le modèle Wagner (National Labor Relations Act, 1935) a été transposé partout au Canada, encore qu'avec de multiples variantes. Même si certains éléments du modèle Wagner ont été retenus dans le cadre de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (ainsi le mécanisme d'accréditation, le monopole de représentation et une variante atténuée de la «Formule Rand»), plusieurs aspects essentiels de ce modèle n'y figurent pas. En particulier, il n'y a pas



Le mouvement syndical, pourtant largement sympathique au mouvement étudiant, se révéla incapable de lui apporter un appui déterminant lors de la grande manifestation du 22 mai.

de reconnaissance d'un droit à la négociation collective de bonne foi, ni entente collective soumise en cas de litige à l'arbitrage d'un tiers neutre et impartial, ni enfin — élément essentiel — de mécanisme de règlement des différends (tel le recours à la grève) en cas d'impasse. Or, ces éléments représentent des composantes centrales des «principes fondamentaux du droit du travail moderne» au Canada et au Québec, tel que l'a reconnu la Cour suprême du Canada dans la décision *Pepsi-Cola* de 2002.

En ce sens, les associations étudiantes se trouvent placées, grosso modo, dans la situation des syndicats au Canada avant la réception du Wagner Act. Ceux-ci pouvaient alors être reconnus comme entités juridiques, mais ne bénéficiaient pas d'un droit à la négociation collective. Il leur fallait alors recourir à la contrainte économique (grève, piquetage, boycottage) pour obtenir la reconnaissance syndicale de l'employeur, en négociant des clauses de sécurité syndicales, notamment l'atelier fermé (*closed-shop*). Et le respect des ententes collectives de travail, simples *gentlemen's agreements* du point de vue du droit étatique, exigeait souvent la menace d'un recours à la grève en cas de violation par l'employeur.

La vie syndicale de l'époque se déroulait donc largement hors des frontières du droit étatique, tout en se plaçant d'emblée — quoique localement — sur le terrain politique, puisque c'est à coups d'injonctions et d'arrestations que se manifestait le pouvoir répressif de l'État, relayé par les tribunaux et les forces policières.

Le mouvement étudiant de 2012 a aussi fait face au «gouvernement par injonctions» dont

fut victime le mouvement ouvrier naissant. Et il fut aussi amené à placer ses revendications d'emblée sur le terrain politique, centralement cette fois, car bloquer la hausse des droits de scolarité impliquait une négociation directe avec le gouvernement.

Moment décisif

Or, au moment décisif, le mouvement syndical, pourtant largement sympathique au mouvement étudiant, se révéla incapable d'apporter un appui déterminant. Ce moment décisif, comme l'observe Gabriel Nadeau-Dubois, survint le 22 mai 2012, lors de la grande manifestation organisée pour protester contre la loi 12 et à laquelle participèrent plus de cent mille personnes. Alors que le mouvement étudiant — la CLASSE en tout premier lieu — appela à défer la loi 12, les dirigeants des grandes centrales se montrèrent exagérément prudents. Ils n'acceptèrent en effet de participer à la grande manifestation du 22 mai qu'à la condition de pouvoir fournir à l'avance aux policiers l'itinéraire de la marche, de manière à demeurer dans la plus stricte légalité. La solidarité mais sans risques, en quelque sorte. Or, la quasi-totalité des manifestants, y compris la grande majorité des syndiqués présents, suivirent le cortège «illégal» de la CLASSE, alors que les grandes centrales syndicales se trouvèrent pratiquement isolées.

Sur le plan symbolique, le fossé devint évident entre le dynamisme du mouvement social lancé par les étudiants alors à son summum (avec le «mouvement des casseroles» et les multiples manifestations populaires de quartier), et l'attentisme et la timidité des centrales syndicales. En dépit du soutien financier et or-

ganisationnel fourni par ailleurs aux étudiants, à notre avis, les syndicats ont alors raté l'occasion de rejoindre le mouvement social, de le renforcer considérablement et de tenter d'influencer le cours des choses, dans le sens d'une plus grande démocratisation de la société.

La grande leçon que le mouvement syndical doit retenir du «printemps érable» concerne la capacité des associations étudiantes à investir le terrain politique en interpellant directement l'État et en l'invitant, sous la pression de la contrainte économique, à négocier, au bénéfice — ce qui explique la résonance du mouvement dans les secteurs populaires — de l'ensemble de la société.

Le mouvement syndical québécois doit se donner lui aussi les moyens d'une telle négociation centrale avec l'État (fédéral ou provincial, suivant le cas), sur certaines questions clés (la défense de l'assurance-emploi, par exemple) qui concernent de larges secteurs de la population, syndiquée et non syndiquée. L'appel à négocier doit s'appuyer sur une vaste action concertée, telles des assemblées locales et régionales, des manifestations imaginatives, en cas d'impasse le recours éventuel à la grève sociale (ou politique).

Il y a ici une liberté fondamentale à conquérir pour les syndicats et pour les classes ouvrières et populaires, celui du droit à la négociation directe avec l'État, en tant que droit dérivé de la liberté d'association, sur des sujets d'importance sociale. Cela n'est possible qu'à la condition d'une mise en mouvement de l'autodétermination sociale (avec toutes les exigences de participation démocratique que cela suppose), sur la base de la légitimité (extra-étatique) qui caractérise tout mouvement social de grande ampleur.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé) ; INFORMATION POLITIQUE : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Durtisac (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters) ; INFORMATION CULTURELLE : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre) ; INFORMATION ÉCONOMIQUE : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre) ; INFORMATION INTERNATIONALE : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (cartariste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; Karl Retino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction) ; DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec) ; PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjardins, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires) ; PRODUCTION : Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique) ; PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion) ; ADMINISTRATION : Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

ZAMPINO

SUITE DE LA PAGE 1

reçu des pots-de-vin avoisinant 555 000\$, soit 300 000\$ comptant (en trois paiements égaux), la rénovation de sa cuisine pour 250 000\$ ainsi qu'un cadeau d'anniversaire de 5000\$ en espèces. M. Pagliarulo n'a jamais été témoin des transactions. Il a toutefois fourni de sa propre poche 200 000\$ que son ami Catania versait par la suite à M. Zampino.

En mai dernier, Frank Zampino a été arrêté et accusé de fraude, de complot et d'abus de confiance dans le scandale de Contrecoeur. «*Pour nous, M. Zampino, c'est la tête dirigeante du stratagème*», avait alors précisé le policier Denis Morin, de l'escouade Marteau.

Pizzo de 5%

Elio Pagliarulo a également affirmé que la mafia sicilienne de Montréal, sous la direction présumée de la famille Rizzuto, contrôlait l'octroi des contrats dans l'industrie de la construction notamment à Montréal. Selon le témoin, un «pizzo» de 5% était prélevé de la valeur de chaque contrat. Tout comme l'avait affirmé l'ex-entrepreneur Lino Zambito dans son témoignage, les entrepreneurs versaient une somme d'argent à Nicolò Milio de Mivela construction. Ce dernier aurait joué le rôle d'intermédiaire auprès de la mafia. Il remettait les ristournes à l'un des associés du clan Rizzuto, Rocco Sollecito.

Pour que le système fonctionne, Paolo Catania pouvait compter sur au moins deux fonctionnaires de la Ville de Montréal, soit l'ingénieur Luc Leclerc et l'un de ses supérieurs, Gilles Vézina. M. Catania se présentait à la blague comme M. Extra, marquant ainsi sa facilité à facturer des frais supplémentaires pour les contrats (vrais ou faux extras).

La compagnie de Paolo Catania, Construction

F. Catania, obtenait ainsi 22% de tous les contrats publics truqués, estime M. Pagliarulo. Les entreprises Construction Garnier et Catcan mettaient la main respectivement sur 19% et 15% des contrats.

Kidnappé et battu

Pendant une quinzaine d'années, M. Pagliarulo (à l'époque, propriétaire des Pâtisseries Pangel) et Paolo Catania ont été des amis très proches, se côtoyant en affaires, mais aussi dans leur vie privée. M. Catania s'ouvrait à lui sans retenue. Ils ont même été partenaires dans une entreprise de prêts usuraires.

C'est dans ce cadre illégal que les deux hommes, en partenariat avec Frank Catania, le père de Paolo, ont connu une mésaventure profonde. Trois emprunteurs ont fui le pays plutôt que de rembourser leur dû. Devant la situation, les Catania ont décidé de se retirer, laissant à M. Pagliarulo la responsabilité de rembourser la dette. «*Les Catania ne perdent pas d'argent*», lui aurait dit Frank Catania.

Les choses se sont vraiment compliquées lorsque M. Pagliarulo a été incapable de rembourser les quelque 2 millions exigés. Il a déclaré faillite (10 millions) et les menaces se sont accentuées. En août 2009, M. Pagliarulo a été kidnappé et battu. Des fleurs mortuaires ont même été livrées à sa résidence. Il a répliqué en portant plainte à la police. L'enquête aura entraîné l'arrestation de Paolo Catania, mais, en 2010, les poursuites ont été abandonnées.

Débordement d'argent

En après-midi, la commission Charbonneau a entendu un ancien organisateur du parti Union



Elio Pagliarulo

Montréal, Martin Dumont. Si le chef du parti et maire de Montréal, Gérald Tremblay a toujours dit n'avoir rien su ni vu, d'autres, comme M. Dumont, avaient des choses à raconter.

En effet, l'homme a affirmé avoir été «ébranlé» le jour où le responsable du financement d'Union Montréal, Bernard Trépanier, lui a demandé de l'aide pour fermer le coffre-fort qui débordait d'argent comptant. Martin Dumont a dit ignorer combien d'argent contenait le coffre-fort, mais il est certain qu'il était plein de coupures roses, brunes et rouges (50\$, 100\$ et 1000\$).

Rendu nerveux par la situation, M. Dumont a relaté avoir dit à la blague à M. Trépanier qu'il devrait s'en procurer un plus gros. Deux semaines plus tard, le grand argentier d'Union Montréal avait un nouveau coffre-fort deux fois plus gros.

Campagne anti-défusions

Par ailleurs, M. Dumont a indiqué à la Commission qu'Union Montréal avait sollicité l'appui financier de 15 entreprises de construction et firmes de génie-conseil pour mener la campagne contre les défusions municipales en 2004. Chacune a fourni 10 000\$ pour assurer l'unité de la nouvelle ville.

M. Dumont a raconté avoir participé au petit déjeuner s'étant déroulé au défunt club Saint-Denis. S'y trouvait notamment Nicolò Milio de Mivela Construction; il avait invité M. Dumont à l'appeler M. Trottoir puisqu'il avait de la difficulté à prononcer son nom, a relaté le témoin.

Une seule personne qui avait prévu y être n'a pu se présenter; Martin Dumont s'est donc rendu chez Construction Garnier pour aller chercher une enveloppe contenant un chèque.

Le Devoir

SANDY

SUITE DE LA PAGE 1

d'Américains» menacés par la colossale dépression dont les effets devraient se faire sentir pendant plusieurs jours.

Le NHC a précisé que Sandy, qui a déjà fait 67 morts dans les Caraïbes, n'était plus désormais un ouragan — ou un cyclone «tropical» —, mais un cyclone «post-tropical», porteur de vents ayant toujours la force d'un ouragan. Car Sandy n'est plus alimenté par la chaleur de l'océan, mais par des différences de températures liées à sa rencontre avec un front froid venu du nord.

A New York, d'importantes inondations étaient constatées dans tout le sud de Manhattan, dont des quartiers entiers étaient plongés dans le noir, sans électricité, à l'approche de Sandy. L'East River et la Hudson River ont inondé des tunnels à la suite des vents violents et des pluies torrentielles qui se sont abattus sur la ville, des trombes d'eau s'engloutissant dans le secteur de Battery Park au sud de Manhattan. «*Le bas Manhattan est recouvert par l'eau de mer. Je n'exagère pas. L'eau s'engouffre dans le tunnel de Battery*», a écrit Howard Glaser, directeur des opérations pour l'Etat de New York et conseiller du gouverneur Andrew Cuomo, sur son compte Twitter.

Dans le centre de l'île, une grue au sommet d'un immeuble de 90 étages en construction s'est partiellement effondrée sous l'effet des bourrasques.

Dans les zones bordant l'East et l'Hudson River à Manhattan, à Brooklyn et Staten Island, nombre des 375 000 habitants sommés d'évacuer ont préféré se barricader chez eux. Une erreur, selon Barack Obama qui a appelé à la prudence: «*Écoutez les autorités locales: quand elles vous disent d'évacuer, vous devez évacuer. [...] Ne discutez pas les instructions que l'on vous donne.*»

La pression atmosphérique, de 940 hectopascals selon le NHC, est la plus basse jamais enre-

gistrée sous cette latitude aux États-Unis, selon le météorologue Brad Panovich.

Selon les services météorologiques, c'est l'étendue massive de la tempête, sa faible vitesse de déplacement, et sa confluence avec un front froid venu du Canada qui la rendent particulièrement dangereuse. «*Ça va être long. Les jours à venir vont être difficiles. Des gens [...] vont être tués pendant la tempête*», a mis en garde le gouverneur du Maryland, Martin O'Malley.

Les dommages causés par Sandy pourraient s'élever à 10 à 20 milliards de dollars de dégâts, selon le cabinet d'études en gestion du risque Ecqcat.

Sandy devrait se faire sentir loin dans les terres. Les montagnes de Virginie occidentale devraient se couvrir d'un mètre de neige tandis que les vagues du lac Michigan, à plus de 1000 kilomètres de l'Atlantique, pourraient atteindre 10 m de hauteur, selon la météo nationale (NWS).

Répercussions au Canada

L'ouragan aura également des répercussions importantes dans plusieurs provinces canadiennes. La tempête doit d'abord frapper le sud de l'Ontario et se déplacer ensuite le long de la vallée du Saint-Laurent pour balayer le sud et l'est du Québec avant de toucher les Maritimes.

Sandy doit déverser sur ces régions de 20 à 50 millimètres de pluie selon les régions. Bien que les risques d'inondations soient très réels, les experts sont surtout préoccupés par les vents violents qui accompagneront le passage de la tempête, avec des rafales pouvant atteindre de 90 km/h à 100 km/h, notamment dans la vallée du Saint-Laurent. Selon le Centre canadien de prévision des ouragans, ces vents étaient à leur paroxysme dans la nuit de lundi à mardi.

Par ailleurs, les risques d'inondations seront accentués dans certaines régions par les vagues qui seront poussées par ces vents. Ainsi, dans les Grands Lacs, Environnement Canada prévoit que ces vagues pourraient atteindre jusqu'à sept mètres dans le sud du lac Huron, alors qu'elles pour-

raient s'élever jusqu'à neuf mètres le long de la côte de la Nouvelle-Écosse.

Déjà, tous les vols en provenance et en direction des villes du nord-est des États-Unis ont été annulés, de même que plusieurs vols intérieurs au Canada, notamment vers Toronto. De son côté, la Société des traversiers du Québec a annulé certaines liaisons lundi et réévaluera la situation mardi. La société ferroviaire américaine Amtrak a annulé la liaison Montréal-New York lundi, alors que Via Rail entend maintenir ses liaisons en Ontario, au Québec et dans les Maritimes à moins qu'une situation d'urgence ne l'en empêche.

Hydro-Québec, pour sa part, a mis ses équipes d'entretien sur un pied d'alerte et se dit prête à intervenir là où le besoin s'en ferait sentir. Des équipes supplémentaires pourraient être rappelées au travail en cas de besoin. La société d'État a cependant déjà dépêché 25 équipes, soit 50 personnes, au Vermont. L'État américain voisin du Québec en a fait la demande à titre préventif, disant s'attendre à devoir faire face à des pannes multiples.

De son côté, le ministre de la Sécurité publique du Québec, Stéphane Bergeron, a également demandé aux responsables de la Sécurité civile de se préparer à intervenir lors du passage de l'ouragan Sandy. Du même coup, le ministre Bergeron a invité les citoyens à se préparer au passage de la tempête, suggérant aux familles d'avoir en leur possession une trousse d'urgence contenant notamment de l'eau potable, de la nourriture non périssable, un ouvre-boîte manuel, une radio à piles, une lampe de poche, des piles de rechange et une trousse de premiers soins.

Le communiqué du ministère de la Sécurité publique recommande également d'attacher tout ce qui peut partir au vent et de consolider toutes les structures extérieures, telles que les abris d'auto temporaires.

D'après La Presse canadienne, l'Agence France-Presse et l'Associated Press
Le Devoir

GOOGLE

SUITE DE LA PAGE 1

contentieux, la présence hier à Paris d'Eric Schmidt inaugurerait une tournée européenne. Une loi est en effet en préparation en Allemagne. La «Lex Google» sera examinée par le Bundestag en janvier. En France, où les éditeurs ont gagné l'oreille du président, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, envisage aussi l'adoption d'un texte au début de 2013. Il s'agirait d'imposer des «droits voisins» pour l'utilisation indirecte des articles des principaux médias français que Google référence sur son site d'actualité. Ces droits seraient semblables à ceux qui protègent déjà les industries du disque et du cinéma.

Les éditeurs français, allemands et italiens dénoncent en effet «une captation de la valeur» de leurs contenus numériques par «les seuls acteurs technologiques», ce qui, disent-ils, «rend impossible l'équation du modèle économique pour leurs activités en ligne». Même si Google ne fait pas directement de publicité sur son site d'actualité, les éditeurs affirment que le trafic induit par leur contenu permet au moteur de recherche d'améliorer son algorithme et donc, indirectement, ses revenus publicitaires.

La multinationale californienne n'a pas tardé à réagir en menaçant de ne plus référencer les journaux français et allemands comme elle ne le fait déjà plus pour les journaux brésiliens. Le

porte-parole de la filiale européenne, basée en Irlande, affirme que c'est plutôt Google qui rend «service» à la presse française en redirigeant vers elle chaque mois quatre milliards de clics. Dans une note rendue publique la semaine dernière, la multinationale californienne affirme que «l'instauration d'un droit voisin pour le référencement de sites de presse français» mettrait «en cause son existence même» et pourrait être perçu «comme portant indirectement atteinte à la liberté d'expression».

La ministre déléguée au Numérique, Fleur Pellerin, en appelle de son côté à une «discussion apaisée». Elle propose de négocier une entente à l'amiable, comme Google en a déjà signé avec les grandes agences de presse, les éditeurs de livres et les maisons de disques. Si, au bout de trois mois, aucune entente n'est intervenue, une loi serait finalement adoptée, dit-elle.

Points de vue divergents

La stratégie du gouvernement français ne fait cependant pas l'unanimité. Les médias qui ne sont diffusés que sur Internet, comme Mediapart et Rue 89, craignent d'en faire les frais. Selon le président du Syndicat de la presse en ligne, Maurice Bothol, une taxe rendrait la presse encore plus dépendante de Google qu'elle ne l'est déjà. «*C'est la liberté de presse qu'on assassine*», clame même Olivia Phélip. Selon la directrice de Journalism Online Press (un média français malgré son nom), «le partage [actuel] est équitable: Google bénéficie de la pu-

blicité qui accompagne sa sélection de liens dans la partie des requêtes générales [...] quand les médias, eux, vivent de la publicité générée par les renvois de liens, d'où qu'ils proviennent.»

L'Association de la presse d'information politique et générale rappelle cependant que, si la presse française en ligne encaisse annuellement 200 millions d'euros de recettes publicitaires, Google en engrange à elle seule 1,2 milliard en France. Malgré ces recettes exceptionnelles, la société n'a versé l'an dernier au fisc français que cinq millions d'euros.

Il y a quelques années, les éditeurs de presse brésiliens avaient formulé la même revendication que leurs confrères européens. Après n'avoir reçu pour toute réponse qu'une fin de non-recevoir, les 154 principaux titres de la presse brésilienne (90% du tirage du pays) se sont retirés l'an dernier de Google Actualités. Un an plus tard, ils disent ne pas s'en porter plus mal. Les journaux n'auraient essuyé qu'une baisse de 5% du trafic sur leurs sites. «*Le lecteur qui se contente d'un coup d'œil sur nos contenus ne nous intéresse pas*», a déclaré à l'AFP Ricardo Peidreira, directeur exécutif de l'Association nationale des journaux brésiliens.

Selon le journaliste du Monde Damien Leleup, un «*déréfèremment de la presse française*» pourrait avoir des conséquences sur les autres sites francophones. Il provoquerait notamment «un très net gain de visibilité pour les sites d'information québécois ou belges».

Le Devoir

UQAM

SUITE DE LA PAGE 1

ment, l'UQAM constate un trou de 20 millions dans son budget en baisses de revenus et en coûts supplémentaires, notamment en matière de sécurité, qu'elle ventile comme suit: perte de revenus nets de l'ordre de 7 millions pour les cours du trimestre d'été 2012 qui, à l'exception de ceux de l'École des sciences de la gestion, n'ont pas eu lieu, perte de revenus d'un million et demi liée à la baisse d'achalandage des services auxiliaires (services alimentaires, reprographie, stationnements) et dépenses supplémentaires de 1,5 million dans différents services de l'UQAM, dont les Services aux étudiants et le Service des immeubles, mais «*principalement [pour] la sécurité*», mentionne le recteur.

De plus, la session de rattrapage a été à fort prix pour l'université, alors qu'un montant de 750 000\$ a été versé aux professeurs, soit 750\$ par cours parachevé, pour permettre l'embauche d'auxiliaires d'enseignement ou d'assistants de recherche dans les 1000 cours qui ont finalement été terminés pour que le trimestre d'hiver 2012 soit complet. Les chargés de cours ont quant à eux donné 900 cours pour parachever la session d'hiver, mais sur la base de nouveaux contrats qui ont totalisé 9 millions, soit 10 000\$ par charge d'enseignement.

Rédigée sur un ton assez alarmiste — «*dégradation de la situation financière*», «*mettre en péril nos objectifs financiers*», «*conséquences brutales*», «*affecte très lourdement*» —, la lettre traduit également l'état de panique de l'institution devant l'impasse qui se dessine. Le recteur de l'UQAM insiste sur le fait qu'il sera d'autant plus difficile de revenir à l'équilibre que les règles de financement applicables aux universités sont sévères: elles prévoient qu'un établissement qui ne respecte pas, pour une année donnée, son plan de retour à l'équilibre budgétaire doit mettre au point un plan de résorption du surplus du déficit, applicable dès l'exercice financier suivant, sous peine de voir ses subventions retenues.

L'impact sur le recrutement

Le recteur Corbo craint également pour l'avenir de l'UQAM, à court et à moyen terme. Il dit particulièrement redouter l'impact du mouvement étudiant sur le recrutement aux cycles supérieurs. Comparativement au baccalauréat, l'impact est plus grave sur les finances à la maîtrise et au doctorat, car c'est à ce niveau que les étudiants rapportent le plus à l'université. M. Corbo mentionne deux autres «*composantes incontournables*» pouvant mettre en péril les objectifs financiers de l'université, soit la compensation, ou non, de l'augmentation des droits de scolarité de 100\$ par année, avant déduction de l'aide étudiante, et des conditions de renouvellement de la convention collective des employés de soutien (échec en mai 2012) et de celle des professeurs (échec en mai 2013).

Au cabinet de Pierre Duchesne, on répond que l'on ne peut toujours pas se prononcer sur l'octroi, ou non, d'une aide ponctuelle aux universités, le ministre n'ayant pas encore toutes les données en main. «*On reçoit effectivement des demandes d'aide des universités pour les frais supplémentaires engendrés par la crise. On est en train d'évaluer l'ensemble des demandes concernant les coûts économiques et sociaux, et ça prend un certain temps pour faire ça*», a dit Joël Bouchard, l'attaché de presse de M. Duchesne. Il n'aura pas été possible de recueillir les commentaires de l'administration de l'UQAM en raison de l'heure tardive.

Le Devoir

Un manque à gagner de près de 20 millions dû à la grève

7 millions de revenus de moins (annulation du trimestre d'été)

1,5 million de revenus de moins (baisse de l'achalandage des services auxiliaires)

1,5 million en dépenses supplémentaires pour divers services (surtout la sécurité)

0,75 million pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement et d'assistants de recherche

9 millions pour 900 charges de cours supplémentaires faisant l'objet de nouveaux contrats

Rectificatif

Dans le texte «Pas de Post-it pour le nouveau juge Lépine, assure Québec», publié en nos pages le 20 octobre dernier, l'expression «procureur-chef de l'UPAC» pour désigner M^e Sylvain Lépine était erronée. Jusqu'à sa nomination, M. Lépine était plus précisément procureur en chef du Bureau de lutte à la corruption et à la malversation. Celui-ci relève du Directeur des poursuites criminelles et pénales et est donc indépendant des organisations policières. Toutes nos excuses pour cette erreur.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390